



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR

SOMMAIRE



ÉDITO



LES TEMPS FORTS



**1. LES MISSIONS
DU SYMIELECVAR**

2019



**2. LES COMPTES
DU SYNDICAT**



**3. LE FONCTIONNEMENT
DU SYMIELECVAR**



**4. L'INFORMATION &
LA COMMUNICATION**

ÉDITO

Le mot du Président



La rédaction d'un rapport d'activité est un exercice fastidieux car il faut retracer toute l'activité du Syndicat en quelques pages et ce n'est pas facile tant nos missions sont complexes et variées.

Mais cet exercice permet de vulgariser nos missions afin de mieux les faire comprendre aux Élus des communes adhérentes, particulièrement ceux qui ont été élus dernièrement.

Ce document vous permettra de mieux cerner le rôle du Syndicat dans tous les domaines qui touchent à l'énergie, la transition énergétique et comment il peut vous aider à porter des projets qui entrent dans ces thématiques.

Je vous souhaite une bonne lecture et longue vie au SymielecVar.

Jacques FREYNET
Président du SymielecVar



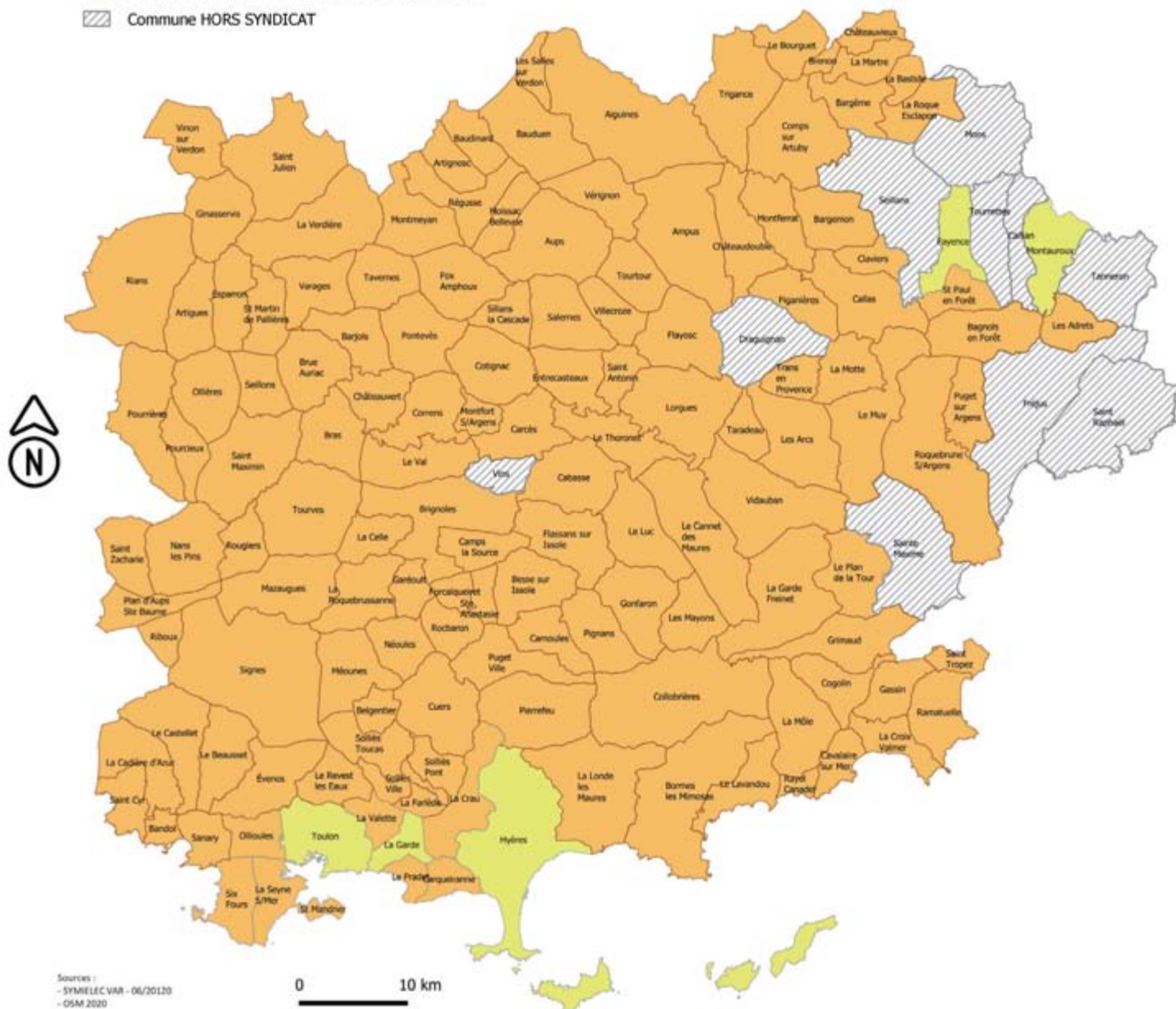
COMMUNES ADHÉRENTES

Carte des Communes adhérentes au SymielecVar

Commune Adhérente

Commune Adhérente à une compétence optionnelle

Commune HORS SYNDICAT



Chiffres-clés 2019

Ils nous ont rejoints en 2019 :

Saint-Tropez

Au titre de l'adhésion de la Métropole Toulon Provence Méditerranée :

La Garde*

Hyères*

Toulon*

* Adhérent à la compétence optionnelle n°7 : Réseau de prise de recharge pour véhicules électriques

DE 38 À 143 COMMUNES

1	LES ADRETS-DE L'ESTEREL
2	AIGUINES
3	AMPUS
4	LES ARCS
5	ARTIGNOSC-SUR-VERDON
6	ARTIGUES
7	AUPS
8	BAGNOLS-EN-FORET
9	BANDOL
10	BARGÈME
11	BARGEMON
12	BARJOLS
13	LA BASTIDE
14	BAUDINARD-SUR-VERDON
15	BAUDIEN
16	LE BEAUSSET
17	BELGENTIER
18	BESSE-SUR-ISSOLE
19	BORMES-LES-MIMOSAS
20	LE BOURGUET
21	BRAS
22	BRENON
23	BRIGNOLES
24	BRUE-AURAC
25	CABASSE
26	LA CADIÈRE-D'AZUR
27	CALLAS
28	CAMPS-LA-SOURCE
29	LE CANNET-DES-MAURES
30	CARCES
31	CARNOULES
32	CARQUEIRANNE
33	LE CASTELLET
34	CAVALAIRE-SUR-MER
35	LA CELLE
36	CHATEAUDOUBLE
37	CHATEAUVERT
38	CHATEAUVIEUX
39	CLAVIERS
40	COGOLIN
41	COLLOBRIERES
42	COMPS-SUR-ARTUBY
43	CORRENS
44	COTIGNAC
45	LA CRAU
46	LA CROIX-VALMER
47	CUERS
48	ENTRECASTEAUX
49	ESPARRON
50	ÉVENOS
51	LA FARLEDE
52	FAYENCE *
53	FIGANIERES
54	FLASSANS-SUR-ISSOLE
55	FLAYOSC
56	FORCALQUEIRET
57	FOX-AMPHOUX
58	LA GARDE **
59	LA GARDE-FREINET
60	GAREOULT
61	GASSIN
62	GINASSERVIS
63	GONFARON
64	GRIMAUD
65	HYERES **
66	LE LAVANDOU
67	LA LONDE-LES-MAURES
68	LORGUES
69	LE LUC
70	LA MARTRE
71	LES MAYONS
72	MAZAUGUES
73	MEOUNES-LES-MONTRIEUX
74	MOISSAC-BELLEVUE
75	LA MOLE
76	MONTAUROUX *
77	MONTFERRAT
78	MONTFORT-SUR-ARGENS
79	MONTMEYAN
80	LA MOTTE
81	LE MUY
82	NANS-LES-PINS
83	NEOULES
84	OLLIERES
85	OLLIOULES
86	PIERREFEU-DU-VAR
87	PIGNANS
88	PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME
89	LE PLAN-DE-LA-TOUR
90	PONTEVES
91	POURCIEUX
92	POURRIERES
93	LE PRADET
94	PUGET-SUR-ARGENS
95	PUGET-VILLE
96	RAMATUELLE
97	RAYOL-CANADEL-SUR-MER
98	REGUSSE
99	LE REVEST-LES-EAUX
100	RIANS
101	RIBOUX
102	ROCBARON
103	ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS
104	LA ROQUEBRUSSANNE
105	LA ROQUE-ESCLAPON
106	ROUGIERS
107	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
108	SAINT-CYR-SUR-MER
109	SAINT-JULIEN
110	SAINT-MANDRIER-SUR-MER
111	SAINT-MARTIN-DE-PALLIERES
112	SAINT-MAXIMIN LA-SAINTE-BAUME
113	SAINT-PAUL-EN-FORET
114	SAINT-TROPEZ
115	SAINT-ZACHARIE
116	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
117	SALERNES
118	LES SALLES-SUR-VERDON
119	SANARY-SUR-MER
120	SEILLONS-SOURCE-D'ARGENS
121	LA SEYNE-SUR-MER
122	SIGNES
123	SILLANS-LA-CASCADE
124	SIX-FOURS-LES-PLAGES
125	SOLLIES-PONT
126	SOLLIES-TOUCAS
127	SOLLIES-VILLE
128	TARADEAU
129	TAVERNES
130	LE THORONET
131	TOULON **
132	TOURTOUR
133	TOURVES
134	TRANS-EN-PROVENCE
135	TRIGANCE
136	LE VAL
137	LA VALETTE-DU-VAR
138	VARAGES
139	LA VERDIÈRE
140	VERIGNON
141	VIDAUBAN
142	VILLECROZE
143	VINON-SUR-VERDON

* Adhérent à une compétence optionnelle

** Adhérent à une compétence optionnelle par le biais de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

LES TEMPS FORTS 2019

16 janvier

Comité Syndical



17 janvier

Réunion pour la création de l'entente régionale en présence des syndicats d'énergie et de la FNCCR



14 février

1^{er} Salon Lightng Days à Eurexpo Lyon



28 février

2^{ème} Convention annuelle des Maires de la région Sud au Palais des Congrès à Marseille



25 mars

Nouvelle borne de recharge mise en service à Aiguines



25 avril

Nouvelle borne de recharge mise en service à Pignans



29 avril

Réunion sur le groupement d'achat d'électricité au SymielecVar



20 mai

32^{ème} Forum mondial des mobilités électriques à Eurexpo Lyon



18 juin

Travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au Chemin du Pey Neuf à La Cadière-d'Azur



21 juin

Démonstration d'élagage à proximité des réseaux de distribution d'électricité organisé par Enedis



25 juin

Réunion sur le raccordement en gaz de la Zone Nicopolis à Brignoles



27 juin

Création de l'Entente Régionale Énergies Sud formée par les Syndicats d'Énergie du 04, 05, 83 et 84. Élection de Jacques FREYNET à la Présidence de l'ERES



2 juillet

Club Énergie sur l'éclairage public



29 juillet

Nouvelle borne de recharge mise en service au Luc



12 septembre

2^{ème} édition du Salon Smart Énergie



23 septembre

1^{ères} Rencontres internationales de la mobilité durable à Saint-Tropez



1^{er} octobre

L'ERES au 37^{ème} Congrès de la FNCCR à Nice Acropolis



8 octobre

Le SymielecVar récompensé à la 3^{ème} édition Salon des Maires du Var au Palais Neptune à Toulon



25 octobre

Jacques FREYNET accueille les participants du 4^{ème} E-Rallye Monte-Carlo à Chateaufieux



6 novembre

Club Énergie sur le Smart Grid à Brignoles



2 décembre

Nouvelle borne de recharge mise en service à Toulon, (Ancienne Prison Saint-Roch). La 1^{ère} du déploiement piloté avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée



6 décembre

Inauguration du Quai Charles de Gaulle à Bandol mis en lumière par le SymielecVar



19 décembre

Nouvelle borne de recharge mise en service à Garéoult



1 LES MISSIONS DU SYMIELECVAR

Créé en 2001, le Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var, autorité de contrôle de la mission de service public assuré par les concessionnaires ENEDIS et GRDF, est devenu en peu de temps l'interlocuteur privilégié des communes pour toutes questions touchant au domaine de l'énergie.

En 2019, le SymielecVar compte 140 communes et 3 EPCI qui lui font confiance pour assurer des programmations annuelles importantes de travaux de dissimulation des lignes électriques aériennes qui polluent le paysage visuel de nos villes et villages, contribuant ainsi à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.



Si le cœur de métier du SymielecVar est le contrôle des concessions (électricité et gaz) et les travaux d'enfouissement des réseaux il propose également des compétences optionnelles à la carte.

Les Missions du SymielecVar



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution d'énergie électrique



L'organisation et l'exercice du contrôle de distribution publique de gaz



L'équipement des réseaux d'éclairage public



La maintenance du réseau d'éclairage public



La dissimulation des réseaux d'éclairage public ou téléphonique communs au réseau de distribution publique d'énergie



Les économies d'énergie sur les réseaux d'éclairage public



Les Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE)



La rénovation énergétique des bâtiments publics



Le photovoltaïque



Le réseau de chaleur et de froid



L'achat groupé d'électricité



Le contrôle de la perception des Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP)



La perception et le contrôle de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE)

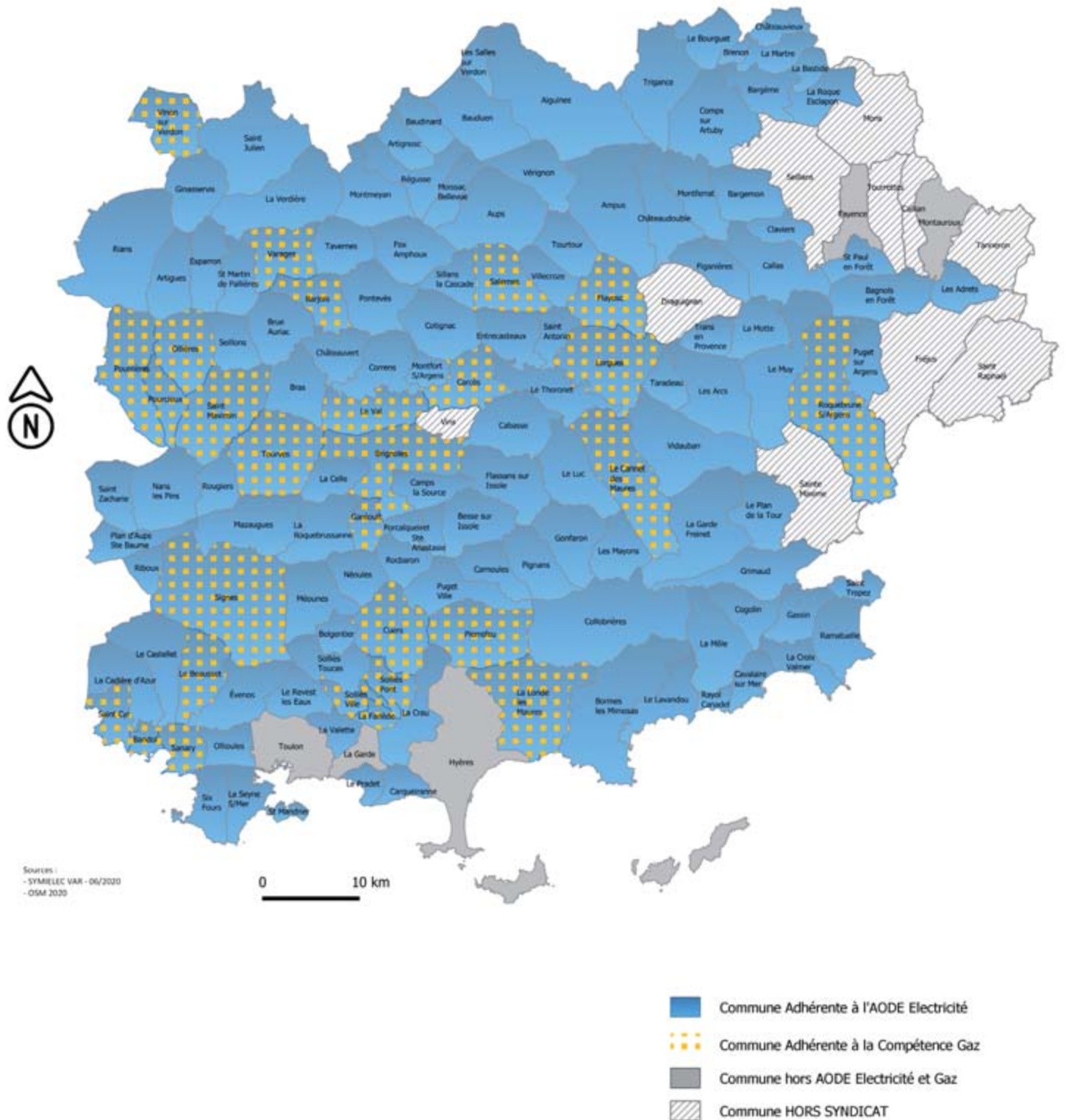


La détection et le géoréférencement du réseau souterrain d'éclairage public

1.1 LES MISSIONS DU SYMIELEC VAR

Carte des Communes adhérentes aux compétences AODE

Le SymielecVar est l'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) pour **138 communes** dans la distribution publique d'Électricité et pour **27 communes** dans la distribution publique de Gaz.



La concession de distribution publique d'Électricité

Article L. 2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les collectivités territoriales ou leurs établissements publics de coopération, en tant qu'autorités concédantes

LE CAHIER DES CHARGES DE LA CONCESSION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Il permet de fixer les droits et les devoirs de l'Autorité Concédante et du Concessionnaire, notamment sur un sujet très sensible : les déplacements d'ouvrages lors de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie par les communes.

Le SymielecVar suit et contrôle les prestations dues par Enedis au titre du cahier des charges de concession. Ce cahier régit les relations contractuelles entre le concessionnaire et l'autorité concédante.

Le renouvellement du contrat de concession est mis en œuvre sur la base d'un nouveau modèle national établi par Enedis et EDF avec la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et France Urbaine en 2017.

Dans cette période de profonde mutation et de prise de conscience des enjeux de la transition énergétique,

Le contrôle annuel d'ENEDIS

L'article 32 du cahier des charges de concession indique que, le concessionnaire présentera pour chaque année civile à l'autorité concédante, dans le délai de six mois qui suit l'exercice considéré, un compte-rendu d'activité de la concession (CRAC), faisant apparaître les indications sur :

- Les travaux neufs et travaux de maintenance
- L'exploitation du réseau

Édition du rapport d'analyse du CRAC

Sur la base du contrôle de ce CRAC, l'agent assermenté rédige un rapport d'analyse nommé « rapport de contrôle de l'autorité concédante ». Celui-ci est envoyé à toutes les communes membres. Le rapport de contrôle de concession

La mission de contrôle consiste à vérifier qu'ENEDIS remplit correctement sa mission de service et utilise des indicateurs techniques et comptables tels que :

- L'état et la constitution du réseau
- L'évolution de la clientèle, des tarifs sociaux...
- Le suivi des travaux du concessionnaire (extension, renouvellement et renforcement)

de la distribution publique d'électricité et de gaz, [...] **négoçient et concluent les contrats de concession**, et exercent **le contrôle du bon accomplissement des missions de service public** fixées, [...] par les cahiers des charges de ces concessions.

Le contrôle de distribution d'électricité est une mission essentielle destinée à assurer la sécurité publique et la sûreté du réseau électrique.

En adhérant au SYMIELECVAR, les collectivités ont transféré cette responsabilité au Syndicat qui est désormais chargé de procéder à ce contrôle.

Depuis mars 2019, l'agent en charge du contrôle de concession, assermenté par le Tribunal de Grande Instance est Mehdi RASSOUL.

A l'occasion du congrès de la FNCCR d'octobre 2019, Enedis a réaffirmé son engagement aux côtés des territoires.

C'est dans ce contexte que les négociations pour le renouvellement du contrat de concession ont été engagées au bénéfice des clients de la concession, illustrant l'attachement mutuel au modèle français de la distribution publique d'électricité.

un volet du contrat y est consacré rappelant qu'Enedis reste un acteur partenaire des collectivités locales pour les accompagner dans leurs projets de développement notamment par le raccordement des énergies renouvelables et le déploiement des services de données. **Ce nouveau contrat de concession est entré en vigueur le 1^{er} avril 2020.**



- Les relations avec les usagers
- La fourniture d'électricité
- Les comptes d'exploitation

2019 sera téléchargeable sur le site internet du Syndicat dans « l'espace adhérent » dans la rubrique contrôle de concession, à partir de décembre 2020.

- Le respect du décret qualité (continuité de la fourniture d'électricité et de la tenue de tension, qualité de l'électricité délivrée)
- Les investissements pour renouvellement des ouvrages
- Analyse comptable (immobilisations des ouvrages réalisés par l'autorité concédante).

La concession Électricité du Syndicat regroupe depuis l'adhésion de **Saint-Tropez** le 1^{er} janvier 2019, **138 communes**.

Les saisines du Syndicat par les collectivités concernent principalement l'élagage, la réparation d'ouvrages dégradés et les déplacements d'ouvrages.

Le concessionnaire ne doit pas relâcher ses efforts financiers pour améliorer la performance du réseau car la région est soumise à tous les aléas climatiques (vent, canicule, inondations, neige, etc).

Le critère B TCC (indicateur de continuité de l'alimentation électrique) durant l'année 2019 est de 86,3 minutes (temps moyen de coupure pour un client de la concession toutes causes confondues) soit 5,7 minutes de moins qu'en 2018.

Ces temps de coupure sont dus pour 5,4 minutes à des incidents sur le réseau de transport (RTE), 20,4 minutes à des travaux sur le réseau de distribution (Enedis), 55,8 minutes à des incidents sur le réseau de distribution (Enedis), les 4,7 minutes restantes sont dus aux incidents dit « exceptionnels » (vents très violents, épisodes de neige collante et inondation).

Le contrôle quotidien

Intervention dans les litiges entre Enedis et les Collectivités ou les Particuliers

Le Syndicat accompagne ses adhérents dans leurs démarches auprès d'Enedis.

Lorsqu'une commune est saisie par un administré pour des problèmes relevant de la qualité des prestations liées au contrat passé avec Enedis, elle peut adresser une demande écrite au Syndicat précisant les coordonnées de la personne concernée, accompagnée du courrier qui lui a été adressé.

La commune adresse au SymielecVar une demande écrite précisant la nature du problème accompagnée d'un plan de situation et de photographies numériques si possible.

Les élus ou les services techniques peuvent également saisir le SymielecVar dans la rubrique « Contactez-nous » du site Internet www.symielecvar.fr ou grâce à l'« espace réservé » dédié à chaque collectivité.

Les identifiants et les mots de passe peuvent être récupérés sur demande à l'adresse suivante :
camille.guiol@symielecvar.fr

En 2019, le syndicat a été saisi pour 23 litiges. Le nombre de saisines du Syndicat par les communes est en légère augmentation (+6). Ces dernières concernent principalement des demandes d'expertise sur les propositions techniques et financières d'Enedis mais également des demandes de remplacements d'ouvrages défectueux, d'élagage et d'intervention sur la qualité de la fourniture d'électricité.



Contrôle des dossiers de permis de construire simplifiés

Article R. 323-25 du Code de l'Énergie

Le Syndicat est destinataire des autorisations de travaux (Article R. 323-25) déposées par Enedis au titre des travaux d'extension, de renforcement et de branchements sur le périmètre de la concession.

Ce contrôle permet de connaître les techniques utilisées par l'exploitant en fonction de la zone de travaux et de contrôler si les réseaux à construire prévus en aérien ne devraient pas être réalisés en souterrain. C'est un excellent

moyen d'assurer une coordination éventuelle avec des travaux programmés par le Syndicat.

Les articles R. 323-25 sont diffusés depuis février 2014 uniquement sur e-plan (plateforme et serveur gérés par Enedis permettant un échange de dossiers entre les collectivités, les concessionnaires et les entreprises). En 2019, le syndicat a reçu et étudié **645 dossiers** Article R. 323-25.















Procédure VRG et Relation Enedis

L'application du protocole Valorisation des Remises Gratuites (VRG) permet de réduire les écarts d'immobilisations entre le coût des travaux engagés par le Syndicat et la valeur de ceux-ci retenue dans le patrimoine

de la concession du concessionnaire.

La procédure VRG est appliquée pleinement par le Syndicat et Enedis sur l'ensemble des chantiers entrepris par le SymielecVar.

Quelques chiffres...

	138 communes	+ 1 (Saint-Tropez)		22 postes sources	=
	640 592 habitants	+ 0,37 %		8 802 postes de transformation	+ 2,5 %
	4 103 GWh acheminés	+ 2,1 %		16 263 km de réseaux	+ 1,9 %
	490 113 points de livraison	+ 3,2 %		56,3 M€ d'investissement Enedis	+ 3,3 %
	64,75 % du réseau HTA est souterrain	+ 0,87 %		41,60 % du réseau BTA est souterrain	+ 0,9 %
	371 078 clients au TRV (tarif réglementé de vente)	- 3,21 %		490 113 clients total	+ 3,23 %
	86,3 minutes de coupure moyenne par client BT (Critère B TCC)	- 6,20 %		11 788 clients mal alimentés (CMA)	- 39,57 %

Élagage

En juin 2019, Enedis a présenté au SymielecVar sa politique d'élagage et a réalisé une démonstration des nouvelles technologies sur deux chantiers à Rians et à Artigues.



Linky

Le compteur Linky est en cours de déploiement sur tout le territoire français et notamment sur le périmètre de la concession du syndicat.

Pour rappel ce déploiement fait suite à une directive européenne du 13 juillet 2009 qui a été transposée en

droit français. Ainsi Enedis, qui en a la responsabilité exclusive a mis en place un calendrier de pose.

Vous pouvez retrouver toutes les informations relatives à votre collectivité sur le site www.enedis.fr/linky-bientot-chez-vous.

Déploiement :

Le déploiement de masse est terminé sur 94 communes des 138 de la concession depuis le mois de février 2020 (par ordre de déploiement) : Saint-Mandrier-sur-Mer, Brenon, La Londe-les-Maures, Six-Fours-les-Plages, Sanary-sur-Mer, La Roque-Esclapon, Bormes-les-Mimosas, Châteauevieux, Le Pradet, La Bastide, Puget-sur-Argens, Solliès-Pont, Cogolin, La Valette-du-Var, Carqueiranne, La Farlède, Le Lavandou, Cuers, Riboux, Ollioules, Signes, La Crau, Bargemon, La Martre, Cavalaire-sur-Mer, Brue-Auriac, Solliès-Toucas, Garéoult, Néoules, La Croix-Valmer, Bargème, La Roquebrussanne, Forcalqueiret, Saint-Zacharie, Gassin, Brignoles, Figanières, Belgentier, Le Revest-les-Eaux, Claviers, Collobrières, Nans-les-Pins, Saint-Julien,

Méounes-les-Montrieux, Régusse, Pignans, Ginasservis, Le Val, Carnoules, Aups, Châteauevert, Fox-Amphoux, Pourrières, Varages, Artigues, Puget-Ville, Montfort-sur-Argens, Rougiers, Pourcieux, Sainte-Anastasia-sur-Issole, Saint-Paul-en-Forêt, Pontevès, Artignosc-sur-Verdon, La Verdrière, Camps-la-Source, Callas, Montmeyan, Flassans-sur-Issole, Ollières, Moissac-Bellevue, Bras, Rayol-Canadel-sur-Mer, Saint-Martin-de-Pallières, Tourves, Les Adrets-de-l'Estérel, Cotignac, Villecroze, Cabasse, Bauduen, La Môle, Correns, Baudinard-sur-Verdon, Bagnols-en-Forêt, Mazaugues, Rians, Esparron, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Sillans-la-Cascade, Saint-Antonin-du-Var, Entrecasteaux, Vérignon.

Le déploiement en masse se termine en novembre 2020 sur les 45 autres communes de la concession (par ordre de déploiement) : Bandol, La Seyne-sur-Mer, Vinon-sur-Verdon, Pierrefeu-du-Var, Evenos, Roquebrune-sur-Argens, Rocbaron, Grimaud, La Motte, Le Luc, Salernes, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Besse-sur-Issole, La Garde-Freinet, Tavernes, La Celle, Seillons-Source-d'Argens, Gonfaron, Saint-Tropez, Le Thoronet, Lorgues, Le Castellet, Ramatuelle, Saint-Cyr-sur-Mer, Le Beausset, Le Cannet-des-Maures, Trans-en-Provence, Vidauban, Le Plan-de-la-Tour, Les Arcs, La Cadière-d'Azur, Trigance, Les Mayons, Flayosc, Taradeau, Le Bourguet, Comps-sur-Artuby, Montferrat, Châteaudouble, Ampus, Tourtour, Les Salles-sur-Verdon, Aiguines.



Linky

Le programme de pose des compteurs Linky sera finalisé, d'une part au fil de l'eau, lors d'intervention de techniciens d'Enedis sur le terrain (le diffus), d'autre part dans le cadre de la mise en place de marchés dits « de saturation » qui

vont permettre de compléter le dispositif jusqu'à la fin du 1^{er} semestre 2021.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs Linky, les chiffres propres à la concession sont les suivants :

Compteurs linky	2019
Taux de points de livraison équipés du Linky	77,8 %
Nombre de points de livraison équipés de Linky	377 192
Nombre de communes concernées par le déploiement	121
Nombre de points de livraison ouverts à tous les services Linky	350 774
Nombre de comptes clients ouverts à leur consommation	13 812

Audit Linky

Le déploiement du compteur communicant Linky suscite de nombreuses réactions de la part des usagers, sollicitant les communes et le SymielecVar. Le Syndicat qui bénéficie de la mise à disposition des compteurs, a la responsabilité du contrôle des missions assurées par le gestionnaire de réseau, en particulier l'activité de comptage. Il a également un rôle dans la mise en œuvre de la transition énergétique via la production d'énergies renouvelables connectée au réseau de distribution, le compteur communicant facilitant cette connexion.

Ainsi le Syndicat a missionné en 2020, la société AEC dans la réalisation d'un audit portant sur l'impact comptable et financier, la protection des données et l'exploitation du réseau, la pose des compteurs, la transition énergétique et l'évolution des usages de l'électricité.

Le SymielecVar souhaite apprécier les conditions technico-économiques de l'intervention, le respect des normes en vigueur, la qualité de la pose des compteurs et les corrections apportées suite à un défaut de pose. Le Syndicat souhaite également vérifier le respect du contrat avec les usagers ainsi que les règles commerciales en amont et lors de l'installation du nouveau compteur. Enfin, le SymielecVar souhaite estimer la plus-value apportée par le compteur Linky pour faciliter la transition énergétique et accompagner les évolutions de l'usage de l'électricité.

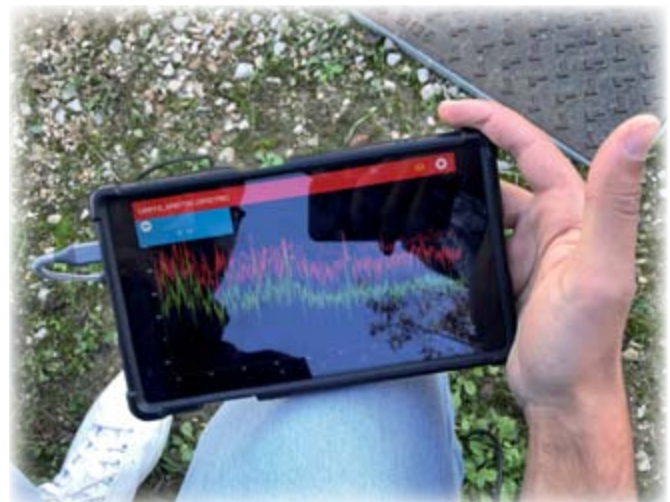
Dans ce cadre, une réunion a eu lieu dans les locaux d'Enedis, le résultat de cet audit sera communiqué aux communes en 2020.

Mesures d'ondes liées aux compteurs Linky

Le SymielecVar a contacté l'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) pour réaliser des mesures sur le compteur Linky du Syndicat et connaître les niveaux d'exposition.

Ces mesures ont été réalisées au SymielecVar le 26 novembre par Exem, un organisme de contrôle spécialisé dans les champs électromagnétiques.

Le rapport d'essai complet et une note explicative sont consultables sur le site du Syndicat, rubrique « Actualités ».



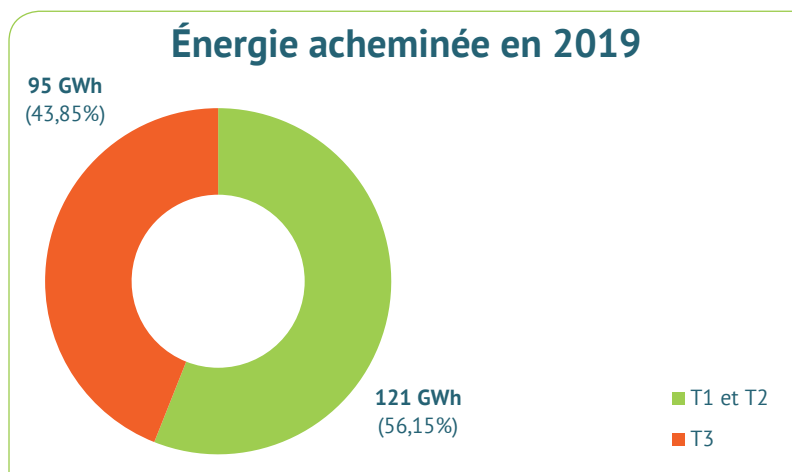
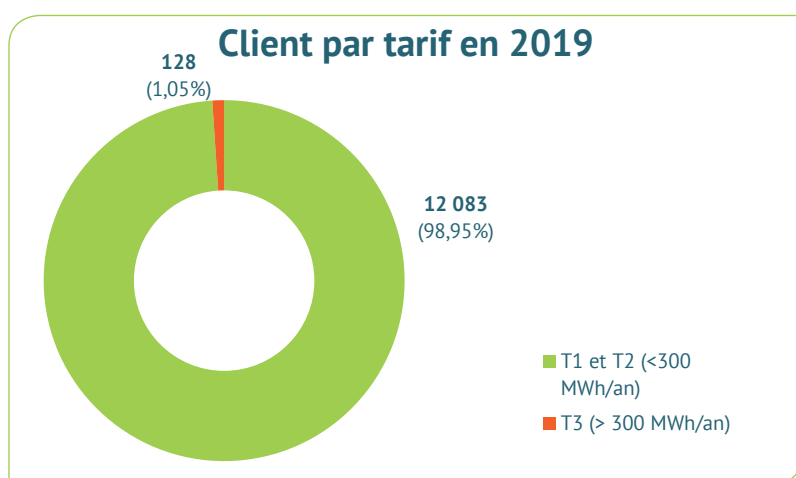
La concession de distribution publique de Gaz Naturel

Liste des 27 Communes qui ont transféré la Compétence Gaz :

Bandol, Barjols, Le Beausset, Brignoles, Le Cannet-des-Maures, Carcès, Cuers, La Farlède, Flayosc, Garéoult, La Londeles-Maures, Lorgues, Ollières, Pierrefeu-du-Var, Pourcieux, Pourrières, Saint-Cyr-sur-Mer, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Salernes, Sanary-sur-Mer, Signes, Solliès-Pont, Solliès-Ville, Tourves, Le Val, Varages, Vinon-sur-Verdon.













Gestion de la clientèle

GRDF achemine le gaz naturel via le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente réalisée par le fournisseur d'énergie. Le nombre de clients correspond au dénombrement des clients ayant un contrat de fourniture actif et ayant consommé dans l'année.



Incidents sur la concession	2019
Manque de gaz ou défaut pression sans fuite	41
Fuites de gaz sans incendie ou explosion	106
Incendies et / ou explosions	11
Autres natures	23

Quelques chiffres...

	27 communes	=		158 041 m de canalisation surveillés	+ 372 %
	191 778 habitants	+ 1,15 %		399 066 m de réseaux	+ 1,54 %
	12 211 clients sur le réseau	+ 2,99 %		216 GWh acheminés	+ 0,94 %
	1,6 M€ d'investissements réalisés sur la concession	+ 480 k€		3,31 M€ de recettes acheminements et hors acheminement	+ 0,74 %
	12 postes de détente	-1		181 incidents sur le réseau	+ 13 %
	25 GWh de biométhane injectées (Région)			300 interventions de sécurité gaz	

Déploiement des compteurs communicant Gazpar

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition énergétique dans les territoires. Les consommateurs sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser la consommation d'énergie, il faut d'abord la connaître et l'évaluer.

C'est le rôle des compteurs communicant Gaz de GRDF, dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuivra jusqu'en 2023. Le consommateur pourra accéder quand il le désire à ses données de consommation, fixer son niveau de consommation ou encore comparer ses consommations à des profils similaires pour pouvoir se situer.



Le déploiement des compteurs communicants gaz est l'opportunité, pour les acteurs de l'écosystème de la maîtrise de l'énergie, en particulier les collectivités, d'enrichir leurs démarches territoriales de planification et d'actions en faveur de la transition écologique.

Depuis le début du déploiement, 4 334 compteurs communicants ont été installés sur la concession dont **1 493** en 2019, ainsi que 12 concentrateurs dont 8 en 2019.

Pour connaître le calendrier de déploiement sur votre commune, rendez-vous sur le site :

<https://monespace.grdf.fr/compteur-gazpar-et-ma-commune>.

De plus, les relevés seront réalisés à distance et automatiquement. Cela sera possible car le compteur communicant transmet par radio les données de consommation 2 fois par jour. Des concentrateurs sont positionnés sur des points hauts (toits d'immeubles par exemple) et reçoivent ainsi les données de chaque compteur en moins d'une seconde.

1.2 LA MAÎTRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES

Les travaux d'effacement des lignes aériennes de distribution publique d'énergie

Le Syndicat Départemental est maître d'ouvrage de tous les travaux d'effacement qui sont réalisés par les collectivités adhérentes au Syndicat sur le réseau de distribution. Il a pour cela procédé à la dévotion de marchés publics d'études et de travaux. La procédure retenue est l'appel d'offre ouvert avec une publicité européenne. La direction des travaux est assurée en interne par des agents formés au sein de la structure, ou par des maîtres d'œuvre privés. Cette méthode permet de suivre au mieux l'évolution des travaux et leur coordination.



Les travaux de communications électroniques

Pour les communes qui ont opté pour la compétence n°4, une convention organise les relations entre le Syndicat et ORANGE et s'applique en présence d'appuis communs déposés dans l'emprise des travaux. L'appui commun désigne le support de ligne aérienne d'un réseau public de distribution d'électricité sur lequel est également établi le réseau de communications électroniques. Le Syndicat coordonne les travaux d'enfouissement ou de mise en discrétion de ces réseaux en intégrant à ses projets le réseau téléphonique, dans le cadre de la convention signée avec Orange. La maîtrise d'ouvrage et la direction des travaux sont facturées 5 % du montant total HT des études, des travaux et du câblage.

Les travaux d'éclairage public

Pour les communes qui ont opté pour les compétences optionnelles n°1 et 2. Le Syndicat crée (compétence 1) des nouveaux réseaux d'éclairage public, ou dissimule (compétence 2) des réseaux d'éclairage public aériens et procède à la pose de matériel qui remplit les critères de performance les rendant éligibles au dispositif des CEE. Dans chaque cas, l'efficacité et l'économie d'énergie sont recherchées tout comme la simplicité d'entretien et d'exploitation du matériel.

Aspiratrice à déblais



Chiffres-clés 2019

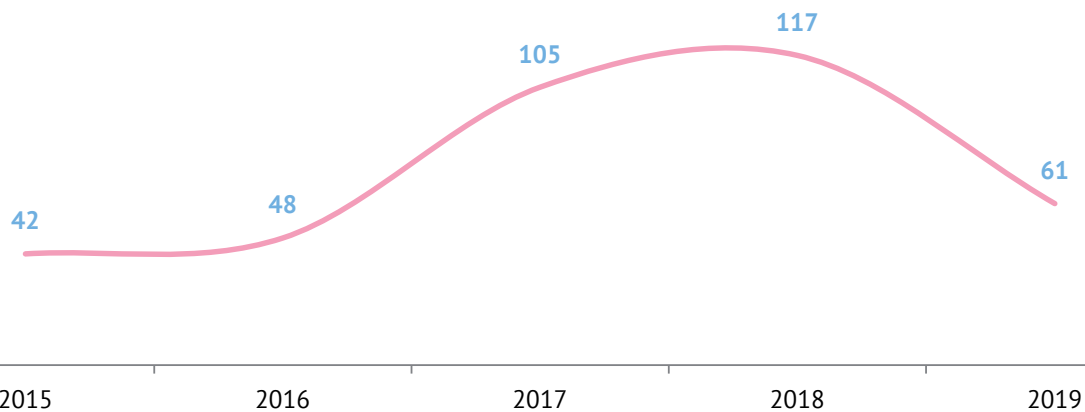
Depuis la création du Syndicat

246 km de lignes dissimulées

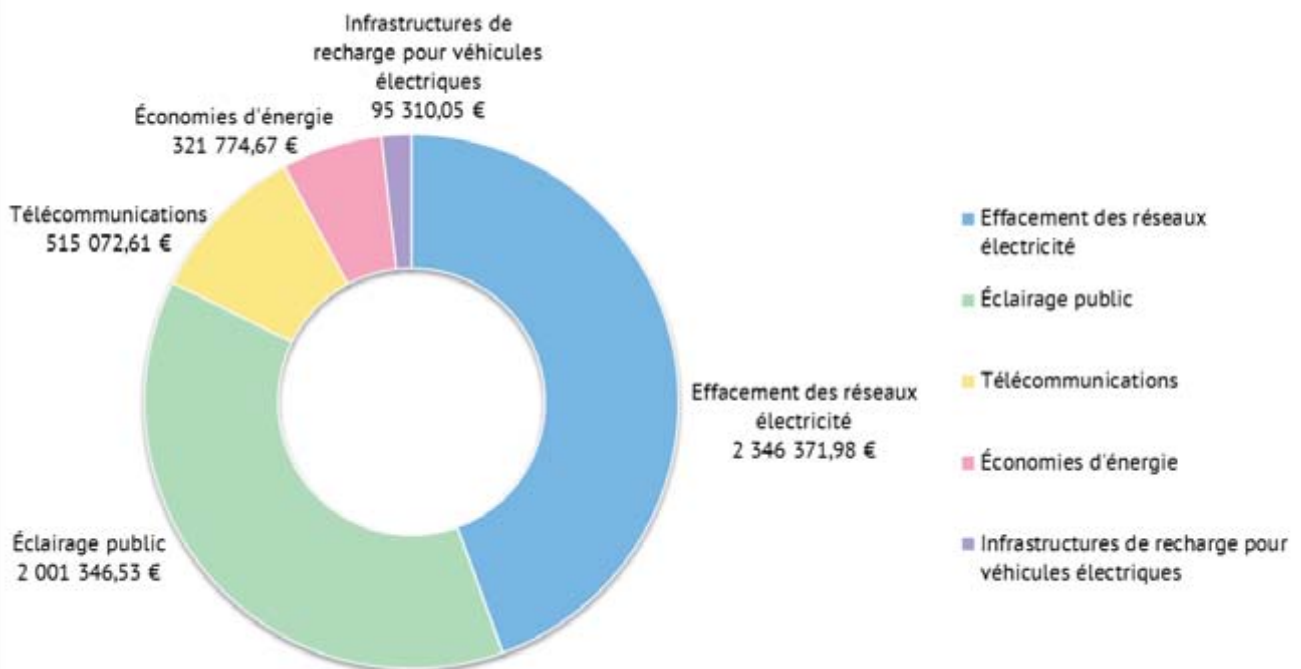
3 008 poteaux déposés

Quelques chiffres...

Nombre de projets demandés par les Communes

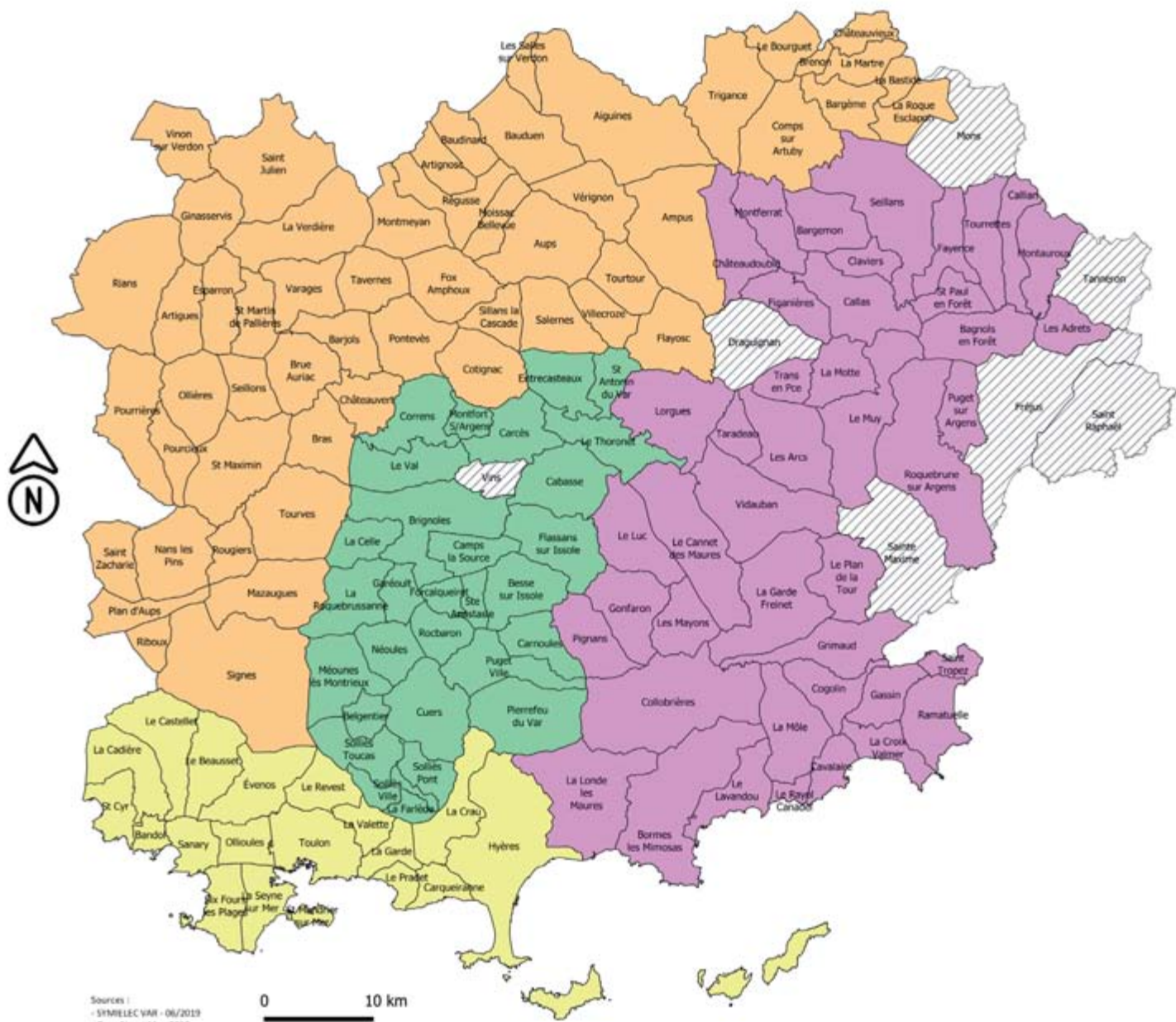


Répartition des dépenses de travaux en TTC 2019



Carte de la Répartition des lots par Agents

2^{ème} Semestre 2019



- D.DURAND : delphine.durand@symielecvar.fr
- J.DUVAL : jerome.duval@symielecvar.fr
- D.LEMIEUX : damien.lemieux@symielecvar.fr
- O.NARBONNE : olivier.narbonne@symielecvar.fr (en doublon avec F.SIMONDI)
- Hors Syndicat

Quelques exemples de chantiers (Avant / Après)

Mise en souterrain des vieux réseaux aériens et pose de matériels d'éclairage public.

BRIGNOLES – Chemin du Pin



LA LONDE-LES-MAURES – Rue Jules Colombain



LE MUY – Boulevard Beauregard



1.3 LA GESTION & LE CONTRÔLE DE LA TAXE ÉLECTRICITÉ

UNE OBLIGATION FAITE AUX COMMUNES

Ce qu'il faut savoir sur la taxe

L'article L. 3333-3-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose le contrôle de la taxe par un agent de contrôle habilité. Cet agent est soumis à l'obligation de secret professionnel définie aux articles L. 226-13 et 226-14 du code pénal.

La taxe est obligatoire sur toutes les consommations finales d'électricité (y compris l'éclairage public) avec des exonérations possibles.

Elle est calculée sur les quantités livrées et produites et non plus sur les montants facturés.

Elle a des tarifs minima de 1,5 € par MWh pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA et de 0,5 € par MWh pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA et inférieures ou égales à 250 kVA.

L'article L. 2333-2 du CCGT énonce qu'il est institué au profit des établissements publics de coopération intercommunale, au titre de leur compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, une taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

Contrôle des fournisseurs actifs sur le territoire du SymielecVar

La liste des fournisseurs est issue de l'état d'Enedis qui détaille le volume total d'électricité que le distributeur achemine et facture aux fournisseurs d'électricité.

Cet état permet à l'agent de contrôle de s'assurer qu'aucun fournisseur n'échappe au reversement de la taxe.



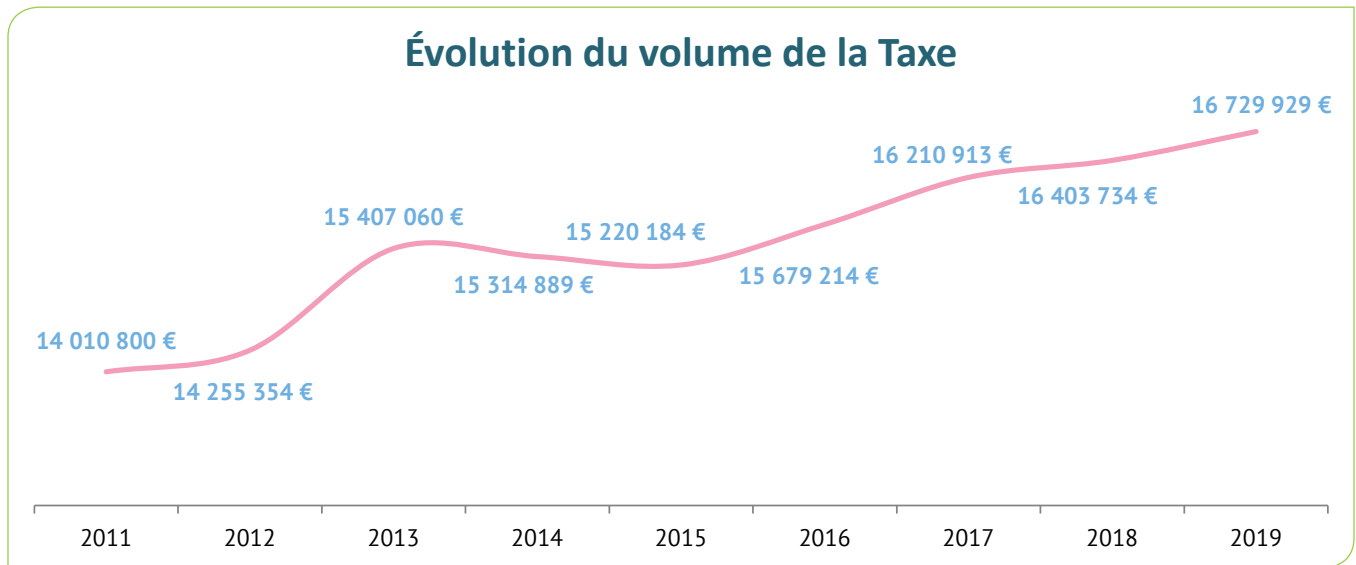
	ENERCOOP	ENI GAS & POWER	HYDRONEXT	LUCIA	SOLVAY	TOTAL SPRING
	ENERGEM	GAZ DE PARIS	HYDROPTION	PLANETE OUI	SOWATT	UNIPER
ALTERNA	ENERGIE D'ICI	GAZEL	IBERDROLA	PROXELIA	SOWEE	VATTENFALL
EDF	ENERGIES DU SANTERRE	GEDIA	ILEK	S.A.V.E.	SYNELVA	WEKIWI
EDSB L'AGENCE	ENERGIES LIBRES	GEG SDE	JOUL	SELIA	TOTAL DIRECT ENERGIE	
ENALP	ENGIE	GREEN YELLOW	LAMPIRIS	SIPLEC	TOTAL ENERGIE GAZ	

Chiffres-clés 2019

126 communes concernées

38 fournisseurs d'électricité

Évolution du volume de la Taxe



Évolution du volume de la Taxe

ANNEE	COEFFICIENT MULTIPLICATEUR	TARIFS 0,75	TARIFS 0,25
2011	8	6 / MWh - 0,006 / KWh	2 / MWh - 0,002 / KWh
2012	8,12	6,09 / MWh - 0,00609 / KWh	2,03 / MWh - 0,00203 / KWh
2013	8,28	6,21 / MWh - 0,00621 / KWh	2,07 / MWh - 0,00207 / KWh
2014	8,44	6,33 / MWh - 0,00633 / KWh	2,11 / MWh - 0,00211 / KWh
2015	8,5	6,375 / MWh - 0,00638 / KWh	2,125 / MWh - 0,00213 / KWh
2016	8,5	6,375 / MWh - 0,00638 / KWh	2,125 / MWh - 0,00213 / KWh
2017	8,5	6,38 / MWh - 0,00638 / KWh	2,125 / MWh - 0,00213 / KWh
2018	8,5	6,375 / MWh - 0,00638 / KWh	2,125 / MWh - 0,00213 / KWh
2019	8,5	6,46 / MWh - 0,00646 / KWh	2,125 / MWh - 0,00213 / KWh

Le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur maximum un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe. Ainsi depuis le 1^{er}

janvier 2016, il n'est plus nécessaire de délibérer chaque année pour réactualiser le coefficient multiplicateur.

1.4 LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Les chantiers de travaux d'économies d'énergie sur l'éclairage public

Les recommandations énergétiques :

- Remplacement des matériels vétustes
- Baisse des puissances installées
- Variation de puissance
- Amélioration de la qualité d'éclairage



Lanterne fonctionnelle à LED



Lanterne de style à LED

Travaux en cours de réalisation en 2019

Barjols	Le Beausset	Carnoules	Plan-de-la-Tour
Rougiers	Trans-en-Provence	Villecroze	

Diagnostiques énergétiques en cours en 2019

Bargemon	Callas	Saint-Tropez
----------	--------	--------------

Certificats d'Économies d'Énergie en cours d'instruction

8 716 311 kwhcumacs au titre des travaux 2019

Accès à la plateforme de CEE via le site du SymielecVar

Les Certificats d'Économie d'Énergie sont attribués aux collectivités qui réalisent des travaux d'économie d'énergie. Ils sont « rachatés » par les fournisseurs d'énergie sous forme d'offre primes.

Chaque fournisseur d'énergie détermine librement le montant de ses primes. Pour un même projet, les primes vont donc varier d'un obligé à l'autre. En conséquence, il y a tout intérêt à les comparer.

La comparaison est simple et gratuite sur la plate-forme, il suffit de :

1. Renseigner en 3 minutes le projet sur la plate-forme et obtenir une première estimation de la prime
2. Être recontacté dans les 24h pour vérifier l'éligibilité de votre dossier au dispositif
3. Recevoir les offres de primes dans les 24h par les fournisseurs d'énergie
4. Choisir l'offre de prime la plus intéressante.



La rénovation énergétique des bâtiments

Le Syndicat en association avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC 83) vient en soutien des communes qui souhaitent agir sur la consommation d'énergie de leurs bâtiments communaux.

En 2019, le bureau d'études spécialisé dans la rénovation énergétique G2E a été mandaté par le SymielecVar, via un marché de maîtrise d'œuvre, pour répondre à toutes les problématiques des communes adhérentes.

Dans ce cadre, le Syndicat a fait réaliser des études énergétiques sur plusieurs bâtiments publics des communes souhaitant diminuer leurs dépenses énergétiques.

Le Syndicat reste l'interlocuteur privilégié des communes et veille à ce que les études réalisées par le prestataire soient conformes aux demandes de la collectivité. Si la commune décide d'exécuter les travaux, le bureau d'études réalisera le marché correspondant, toujours sous contrôle du SymielecVar. Les travaux seront suivis par le bureau d'études sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat pour le compte des communes jusqu'à la livraison.



Actions réalisées en 2019

Six-Fours-les-Plages	Analyse des travaux réalisés et des diagnostics énergétiques antérieurs sur 9 bâtiments publics, Synthèse et scénarii des travaux à mettre en œuvre sur les 9 bâtiments Analyse des travaux réalisés et des consommations énergétiques de 10 écoles
Salernes	Réalisation de l'avant-projet détaillé de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville
La Garde-Freinet	Réalisation du diagnostic énergétique de l'école des 3 Sources
Forcalqueiret	Visite du groupe scolaire
La Roquebrussanne	Visite du groupe scolaire
La Croix-Valmer	Visite de l'EHPAD

La géodétection

80 communes adhérentes sont concernées par ce marché.

Parmi elles, 20 communes n'ayant pas transféré la compétence « Maintenance Éclairage Public » au syndicat, ont choisi de conventionner avec le SymielecVar afin de lui confier la géo-détection de leur réseau souterrain d'Éclairage Public et de Signalisation Lumineuse Tricolore.

La longueur à géo-détecter de précision classe A est estimée à **825 km** sur l'ensemble des **80 communes**.

Pour 2019, **350 km** ont été géo-déTECTÉS répartis sur **19 communes**.

En 2020, le SYMIELEC VAR prévoit de géo-détecter 12 communes soit 150 km de réseau. Cette baisse de linéaire est due à la période de confinement Covid-19.



1.5 LES BORNES DE RECHARGES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques continue en 2019, avec plus de **113 bornes** installées sur **78 communes** Varoises.

En **2019**, le réseau Mouv'Elec Var compte **258 abonnés**.



Chiffres-clés 2019

127 nouveaux abonnés

12 475 charges

155 500 kWh consommées

Le Syndicat prend en charge **la gestion complète du réseau Mouv'Elec Var** :

- Construction et mise en service
- Maintenance et dépannage assurés par une société spécialisée
- Supervision et accessibilité des bornes par tous les utilisateurs
- Paiement des charges par les usagers

Les bornes seront entretenues par un délégataire à compter du 25 octobre 2020. A cette date, le Syndicat n'apportera plus d'aide financière sur les coûts de fonctionnement.

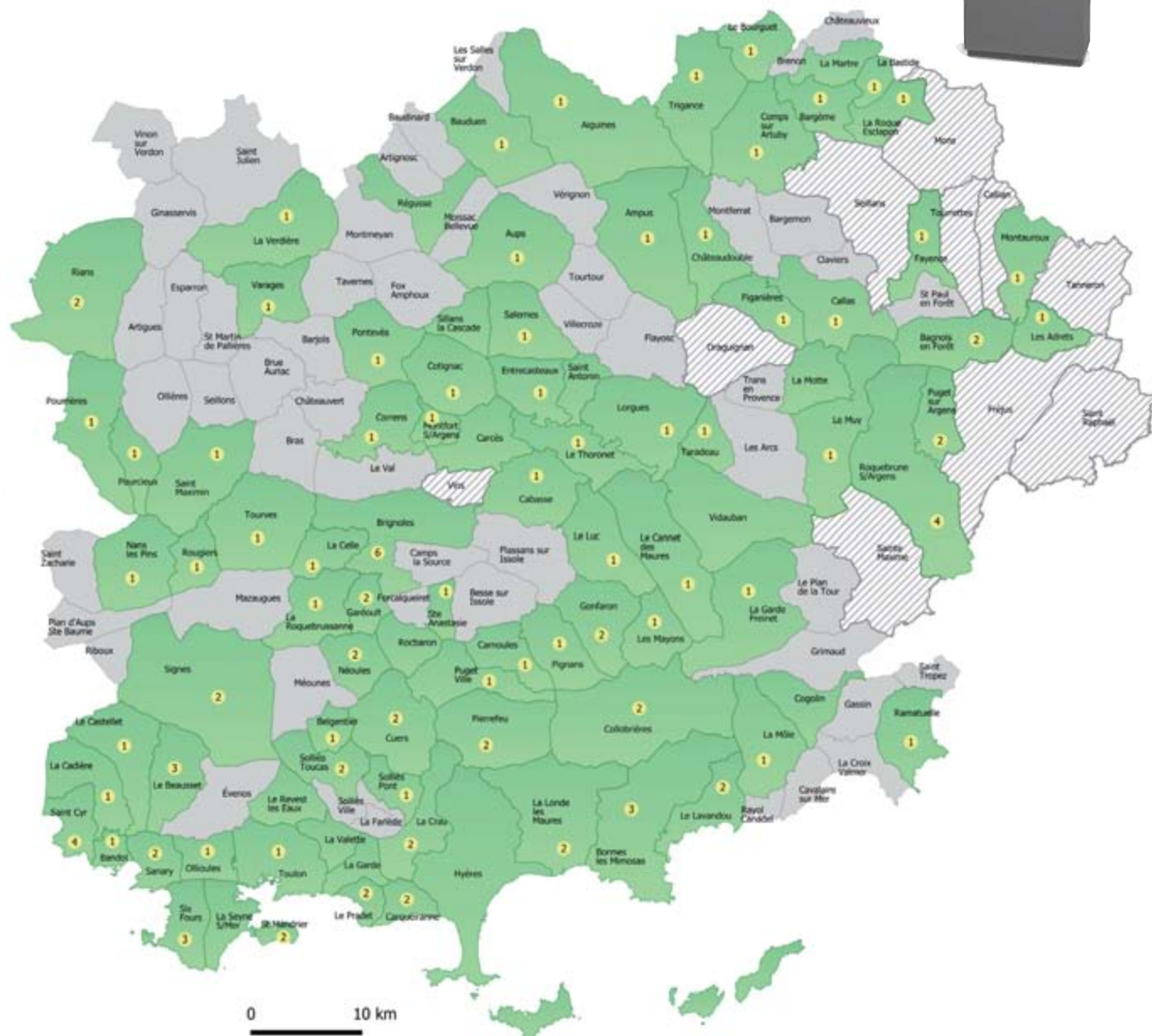


2019, aura été l'année de la première borne installée sur le territoire **Métropole Toulon Provence Méditerranée**. Elle se situe à Toulon sur le parking de l'ancienne Prison

Saint-Roch. En effet, MTPM a confié au SymielecVar le déploiement de 150 bornes de recharge sur son territoire.

Déploiement des Bornes de Recharge du réseau Mouv'Elec Var

État au 31/12/2019



Etat d'avancement déploiement du réseau MouvElec Var au 31/12/2019 :

- 1** Nombre de borne (113)
- Commune Adhérente au réseau MouvElecVar
- Commune hors réseau
- Commune HORS SYNDICAT

Chiffres-clés 2019
 En 2019 le réseau Mouv'Elec Var est composé de **113** bornes

1.6 LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

MAÎTRISE DES COÛTS D'ACHAT

Le groupement de commandes, dont le Symielecvar est le coordonnateur, est constitué de **101 membres** dont 92 collectivités, 6 CCAS et 3 établissements de santé.

Le marché subséquent N°1 (MS1), de l'accord cadre notifié en octobre 2018, a été attribué à la Société ENGIE pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019. Il concerne les points de livraison (PDL) > 36 KVA.

En 2019, un marché subséquent N°2 (MS2) a été lancé pour les PDL < 36 KVA. Il prendra effet le 1er janvier 2020 et se terminera le 31 décembre 2021.



1.7 LES RODP

DES RECETTES IMPORTANTES PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES

Électricité

Conformément aux dispositions du décret 2002-409 du 26 mars 2002, la commune perçoit, chaque année de la part d'ENEDIS, sous réserve d'avoir délibéré à cet effet, une Redevance d'Occupation du Domaine Public pour les ouvrages de transport et de distribution d'électricité dont le montant est actualisé annuellement suivant les dispositions de l'article R 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La redevance représente en **2019**, sur le territoire du Syndicat **224 252 euros** pour une population totale de **649 192 habitants**.

Communications Électroniques

En contrepartie de l'occupation du domaine public, les opérateurs propriétaires des réseaux doivent verser aux communes une redevance dont le montant est encadré par le Décret du 27 décembre 2005. Le syndicat propose une assistance technique au contrôle de la RODP. **55 communes** ont confié cette mission au SymielecVar. L'une des premières actions du syndicat en la matière est de veiller à ce que toutes les communes qui lui ont confié cette mission titrent la RODP chaque année, et récupèrent la redevance non titrée depuis 5 ans auprès de la société Orange.

Par la suite, à l'appui des plans sous format numérique, le Syndicat vérifiera la véracité des déclarations de l'Opérateur Orange.

En 2019, en collaboration avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Var, le SymielecVar a mené une action pour identifier les communes de son territoire n'ayant pas perçu la RODP Communications Électroniques en 2018. L'étude a révélé qu'une vingtaine de communes était concernée. Le Syndicat accompagne ces communes pour recouvrer la RODP jusqu'à 5 ans.

Gaz

Dans le cadre de cette mission, Le syndicat s'attache à vérifier que la commune perçoit bien la Redevance d'Occupation du Domaine Public versée par le distributeur et le transporteur de gaz en contrepartie de leur occupation du domaine public communal.

Le décret 2007-606 du 25 avril 2007 prévoit une formule de la redevance, qui s'applique quelle que soit la nature du réseau (transport ou distribution) ou du gaz (naturel ou propane). Les montants des redevances tels que prévus par ce décret sont des montants maxima. La commune est libre de fixer le montant qu'elle entend réclamer. Cette redevance est calculée en fonction de la longueur du réseau de distribution et / ou de transport situé sur le domaine public et tient compte de l'actualisation de l'indice ingénierie.

Chantiers Provisoires

Depuis le décret du 27 mars 2015, les communes et les départements perçoivent une RODP au titre de l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité ou de gaz.

Le syndicat a donc invité les communes à délibérer pour instaurer le principe de la perception d'une redevance pour tout chantier provisoire relatif aux réseaux électriques ou gaziers.

La délibération prise avant la fin de l'année N permet de percevoir la RODP au titre des ouvrages mis en service ou mis en gaz durant N-1.

Un modèle de délibération, de décision et d'état des sommes dues a été adressé aux communes adhérentes.

1.8 LA MAINTENANCE DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance de l'éclairage public assurée par le SymielecVar a pour objectif de répondre aux enjeux d'un éclairage économe et de qualité. Depuis la délibération du comité syndical du 30 juin 2011, la compétence optionnelle n°8 « Maintenance éclairage public » est inscrite aux statuts du syndicat à l'article 2.2.4.

En 2019, **62 communes** ont confié au SymielecVar, la gestion de leur réseau d'éclairage public.

Cette mission comprend notamment, le dépannage des lampes et armoires en panne, le traitement des DT-DICT, la charge d'exploitation qui doit permettre de gérer les accès au réseau et donc sécuriser les interventions.



1	ARTIGUES
2	AUPS
3	BANDOL
4	BARGEMON
5	BARJOLS
6	BAUDIEN
7	LE BEAUSSET
8	BESSE-SUR-ISSOLE
9	CABASSE
10	CALLAS
11	CAMPS-LA-SOURCE
12	CARNOULES
13	LE CASTELLET
14	CHATEAUDOUBLE
15	COLLOBRIERES
16	COTIGNAC
17	LA CROIX-VALMER
18	ESPARRON
19	EVENOS
20	FLASSANS-SUR-ISSOLE
21	FLAYOSC

22	FORCALQUEIRET
23	GAREOULT
24	GINASSERVIS
25	LE LUC
26	LES MAYONS
27	MAZAUGUES
28	MEOUNES-LES-MONTRIEUX
29	LA MOLE
30	MONTFORT-SUR-ARGENS
31	NANS-LES-PINS
32	NEOULES
33	PIGNANS
34	PLAN-D'AUPS-SAINTE-BAUME
35	LE PLAN-DE-LA-TOUR
36	PONTEVES
37	POURCIEUX
38	POURRIERES
39	PUGET-VILLE
40	RAYOL-CANADEL-SUR-MER
41	RIANS
42	RIBOUX

43	ROCBARON
44	LA ROQUEBRUSSANNE
45	ROUGIERS
46	SAINT-ANTONIN-DU-VAR
47	SAINTE-ANASTASIE-SUR-ISSOLE
48	SAINST-JULIEN
49	SAINST-MANDRIER-SUR-MER
50	SAINST-TROPEZ
51	SALERNES
52	SIGNES
53	SOLLIES-TOUCAS
54	SOLLIES-VILLE
55	TARADEAU
56	TAVERNES
57	LE THORONET
58	TOURVES
59	LE VAL
60	VARAGES
61	LA VERDIERE
62	VILLECROZE

Le logiciel



Le Syndicat dispose d'un logiciel de gestion et de maintenance de l'éclairage public. Cet outil est à la disposition des collectivités pour permettre un signalement en ligne.

Chiffres-clés 2019

2 848 signalements effectués sur SAGA

394 opérations de travaux de maintenance
(remplacement lanterne, repose de mât, reprise de réseau EP...)

36 000 points lumineux intégrés dans la maintenance EP

2 LES COMPTES DU SYNDICAT

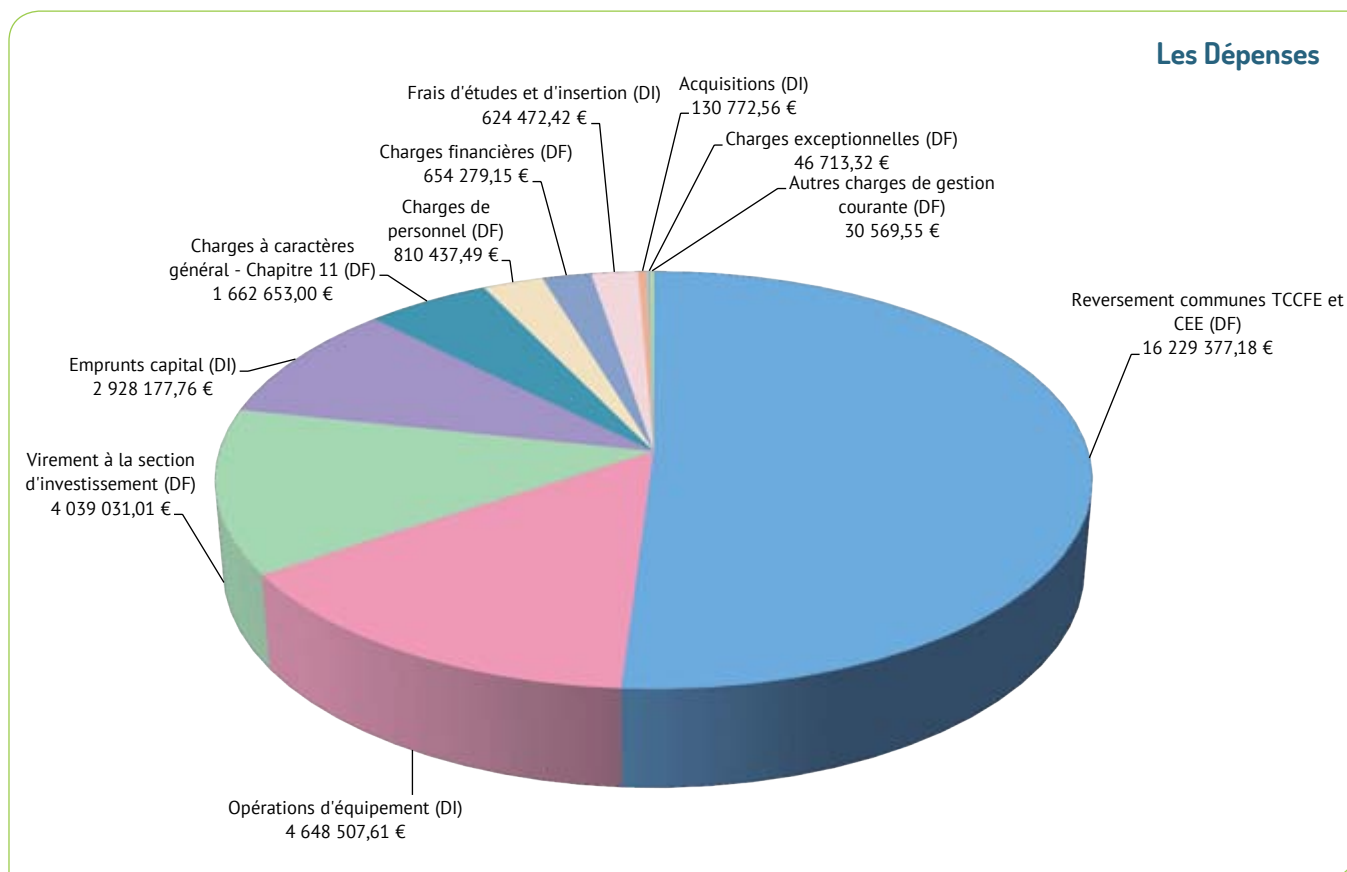
2.1 LES DÉPENSES

Chiffres-clés 2019

DF : Dépenses de Fonctionnement

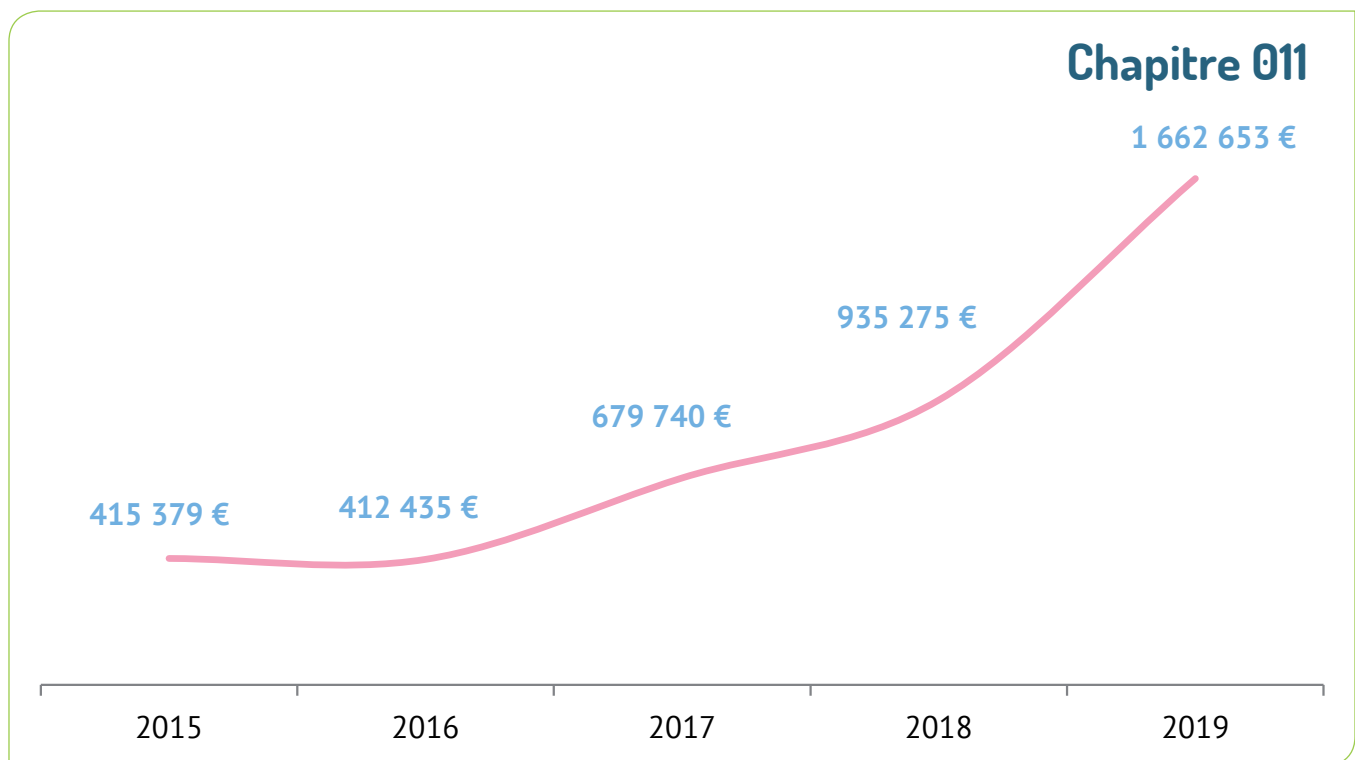
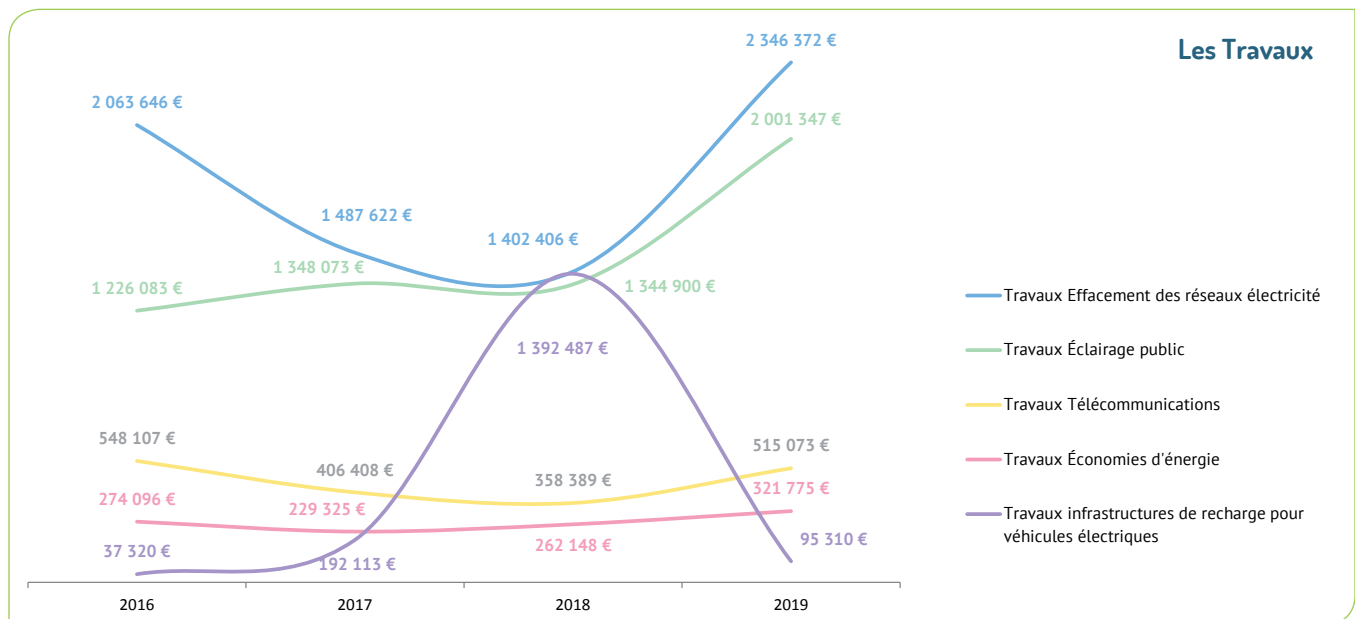
DI : Dépenses d'Investissement

La Répartition des Dépenses d'Investissement et de Fonctionnement



- Reversement communes TCCFE et CEE (DF)
- Opérations d'équipement (DI)
- Virement à la section d'investissement (DF)
- Emprunts capital (DI)
- Charges à caractères général - Chapitre 11 (DF)
- Charges de personnel (DF)
- Charges financières (DF)
- Frais d'études et d'insertion (DI)
- Acquisitions (DI)
- Charges exceptionnelles (DF)
- Autres charges de gestion courante (DF)

Évolution des Dépenses



L'augmentation significative de ce chapitre en 2018 et 2019 est due aux frais de gestion des 62 communes qui ont adhéré à la compétence « Maintenance Éclairage Public » et aux frais de maintenance des bornes de recharges pour

véhicules électriques. Le SymielecVar règle les dépenses pour les communes qui ont choisi ces compétences sur le chapitre 11, puis leur en demande le remboursement.

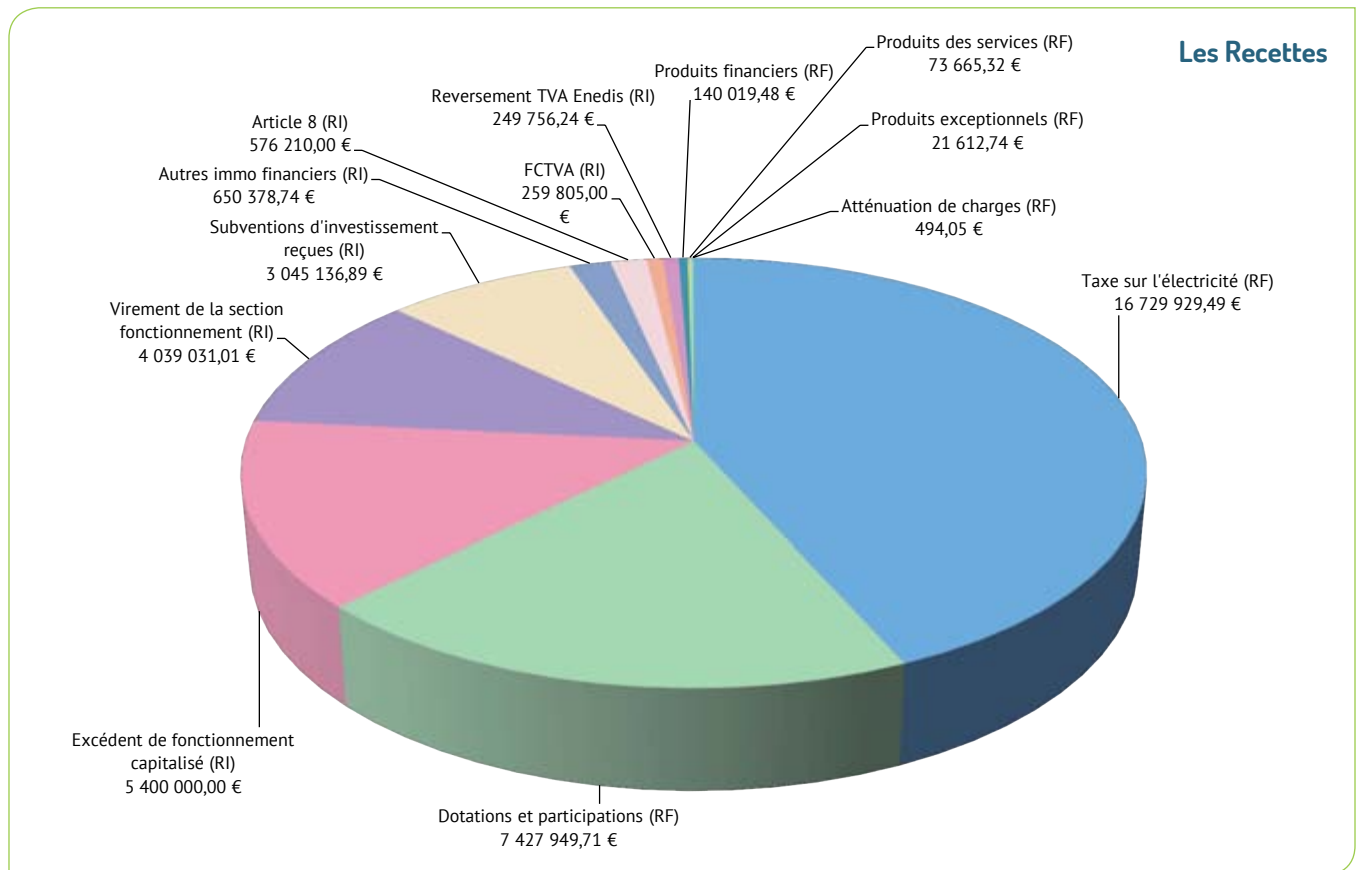
2.2 LES RECETTES

Chiffres-clés 2019

RF : Recettes de Fonctionnement

RI : Recettes d'Investissement

La Répartition des Recettes d'Investissement et de Fonctionnement

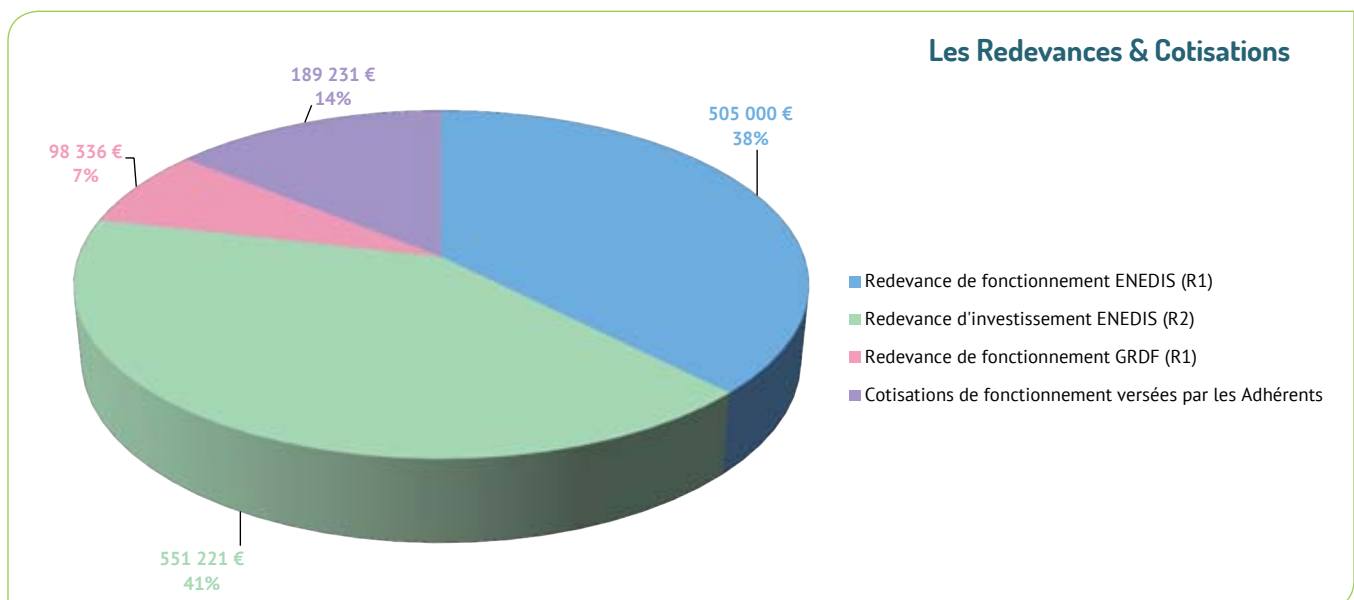
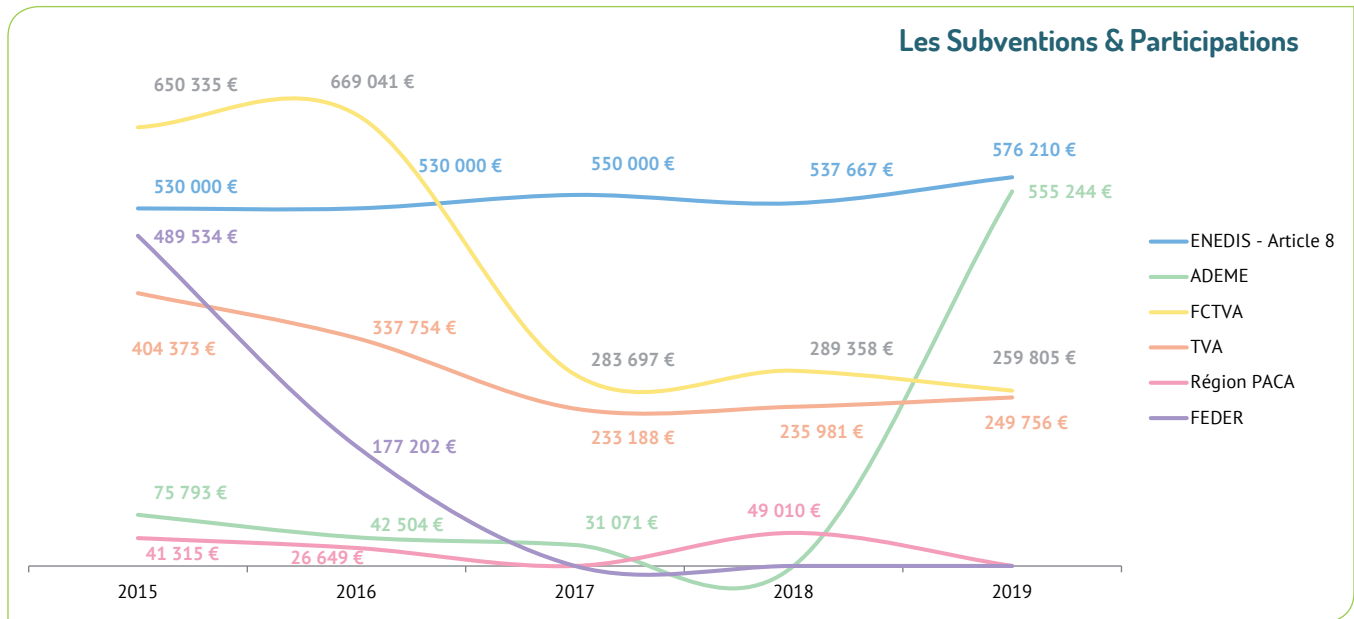


- Taxe sur l'électricité (RF)
- Dotations et participations (RF)
- Excédent de fonctionnement capitalisé (RI)
- Virement de la section fonctionnement (RI)
- Subventions d'investissement reçues (RI)
- Autres immo financiers (RI)
- Article 8 (RI)
- FCTVA (RI)
- Reversement TVA Enedis (RI)
- Produits financiers (RF)
- Produits des services (RF)
- Produits exceptionnels (RF)
- Atténuation de charges (RF)

Chiffres-clés 2019

Depuis sa création, le SymielecVar demande à chaque commune une cotisation annuelle d'un centime d'euro par habitant + 20 euros

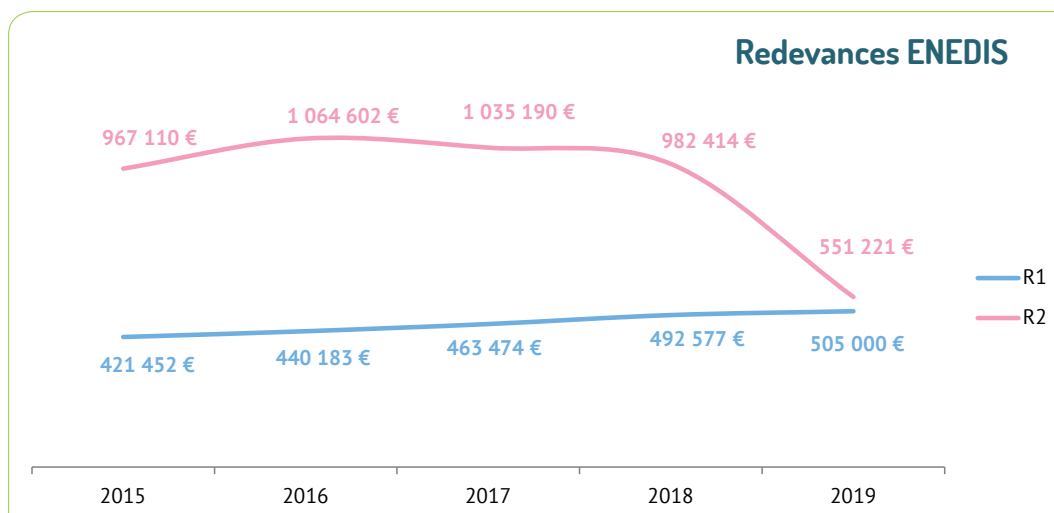
Évolution des Recettes



Redevances ENEDIS

Les redevances R1 (de fonctionnement) et R2 (d'investissement) sont dues par ENEDIS au titre de la mise à disposition des ouvrages électriques dans la concession. La R1 et une partie de la R2 sont affectées au fonctionnement du Syndicat, le reste de la R2 est destiné à financer les travaux d'effacement des lignes électriques.

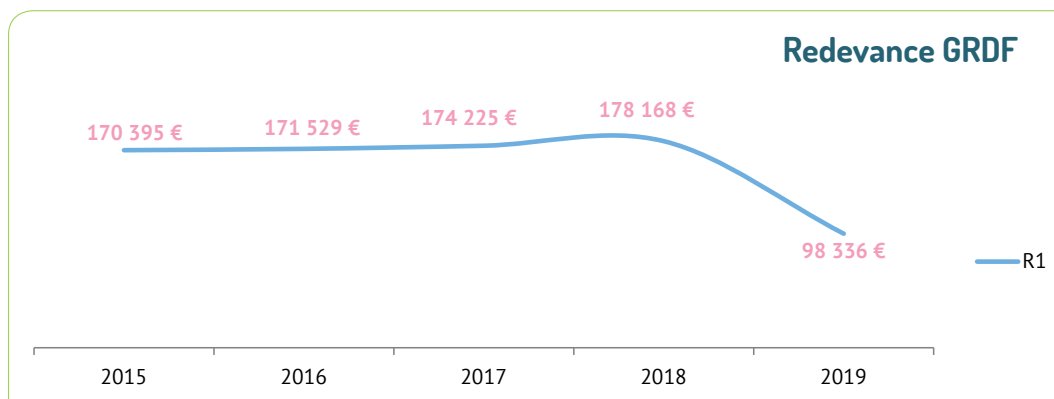
La baisse significative de la R2 est due à la négociation du nouveau Cahier des Charges de la Concession (CCC - avenant n°7). Il prévoit un versement d'une partie de la R2 avant la signature et le solde après la signature du nouveau CCC.



Redevance GRDF

La redevance R1 (de fonctionnement) est due par GRDF en contrepartie de la mise à disposition des ouvrages de gaz dans la concession. A noter que la baisse de recettes en

2019 se justifie par le transfert de la compétence gaz des communes adhérentes à MTPM.



Les Aides aux Communes

Le Syndicat apporte une aide aux travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité selon les règles suivantes :

- Taux : 50 %
- Plafond : 40 000 euros
- Critères géographiques : Centre-ville, entrées et sorties d'agglomération, sites remarquables ou protégés.

Il affecte le financement en fonction des recettes disponibles chaque année. Certaines opérations peuvent être réalisées sans financement.

Le Comité Syndical a instauré les aides suivantes :

- Financement de 20 % du montant hors taxes des travaux d'équipement ou de renouvellement d'installations d'éclairage public incluant la mise en place de matériels ou de dispositifs destinés à faire baisser les consommations et l'impact sur les réseaux de distribution d'électricité ;
- Participation à hauteur de 76.5 % du coût TTC de la supervision et de la maintenance par an et par borne installée pour aider les communes à maîtriser les coûts de gestion et de maintenance du réseau Mouv'ElecVar (jusqu'au 30/10/2020).

3 FONCTIONNEMENT DU SYMIELECVAR

3.1 L'ORGANIGRAMME DES ÉLUS

Le Bureau - Avril 2019

Jacques FREYNET Président Adjoint au Maire SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME				
Michel OLLAGNIER Vice-Président Délégué Conseiller Municipal OLLIOULES, Délégué MTPM				
Vice-Présidents				
Dominique OSPIZI Conseiller Municipal LE REVEST-LES-EAUX Délégué MTPM	Claude ALEMAGNA Maire LORGUES	Philippe DURANDO Adjoint au Maire BRIGNOLES	Richard TYDGAT Adjoint au Maire RAMATUELLE	Bernadette SINTES Conseillère Municipale CARQUEIRANNE Délégué MTPM
Jean-Raymond NIOLA Conseiller Municipal POURCIEUX	Nicole FANELLI Maire SALERNES	Bernard FOURNIER Maire FLASSANS-SUR-ISSOLE	Michel ARMANDI Adjoint au Maire COLLOBRIÈRES	Gabriel UVERNET Maire LE THORONET

Paul AUGUSTIN Secrétaire Adjoint au Maire de ROUGIERS				
Membres				
Pierre MEYERE Adjoint au Maire AUPS	Jean-Bernard KISTON Adjoint au Maire PIERREFEU-DU-VAR	Roger ANOT Adjoint au Maire BELGENTIER	Liliane GELIN Adjointe au Maire FORCALQUEIRET	Roger GARCIN Adjoint au Maire COTIGNAC
Philippe LEFEVRE Adjoint au Maire ROQUEBRUNE-SUR- ARGENS	Hélène ARMITANO Adjointe au Maire FLAYOSC	Christian RYSER Adjoint au Maire NÉOULES	Gilles LOMBARD Adjoint au Maire GINASSERVIS	Gérard AUBERT Adjoint au Maire LA LONDE-LES-MAURES

Les Commissions - Avril 2019

Commission des Finances			
Paul AUGUSTIN ROUGIERS	Philippe DURANDO BRIGNOLES	Nicole FANELLI SALERNES	
Jacques FREYNET SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE- BAUME	Tayeb GUELLATI VIDAUBAN	Claude LAMBERT TOURVES	Michel LINDEBOOM CAVALAIRE-SUR-MER

Commission des Travaux			
Roger ANOT BELGENTIER	Laurent ETIENNE SAINT-JULIEN	Nicole FANELLI SALERNES	Christian GHINAMO ESPARRON
André LAILLET OLLIÈRES	Claude LAMBERT TOURVES		Richard MAURIN CABASSE

Commission Suivi de Concession				
Paul AUGUSTIN ROUGIERS	Jacques FREYNET SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Jean-Raymond NIOLA POURCIEUX	Michel OLLAGNIER OLLIIOULES Délégué MTPM	Daniel VUILLERMOZ SIGNES

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)			
Michel ARMANDI COLLOBRIÈRES	Jacques FREYNET SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Jérôme GERARD TRIGANCE	Erwan JAEN MÉOUNES-LES-MONTRIEUX

Commission d'Ouverture des Plis DSP				
Titulaires				
Christian DEBAQUE LE VAL	Jérôme GERARD TRIGANCE	Jean-Raymond NIOLA POURCIEUX	Michel OLLAGNIER OLLIIOULES Délégué MTPM	Dominique OSPIZI LE REVEST-LES-EAUX Délégué MTPM
Suppléants				
Jacques FREYNET SAINT-MAXIMIN-LA-SAINTE-BAUME	Erwan JAEN MÉOUNES-LES-MONTRIEUX	Michel LINDEBOOM CAVALAIRE-SUR-MER	Christian RYSER NÉOULES	

Commission d'Appel d'Offres (CAO)			
Titulaires			
Christian DEBAQUE LE VAL	Liliane GELIN FORCALQUEIRET	Claude LAMBERT TOURVES	Dominique OSPIZI LE REVEST-LES-EAUX Délégué MTPM
Suppléants			
Laurent ETIENNE SAINT-JULIEN	Christian GHINAMO ESPARRON	Michel OLLAGNIER OLLIIOULES Délégué MTPM	Alain OUAKI TOURTOUR

3.2 LE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS 2019

Les délibérations du Comité Syndical sont publiées dans un recueil des actes administratifs établi en application de l'article L. 5211-47 du code général des collectivités territoriales.

Comité syndical du mercredi 23 janvier 2019

1	Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)
2	Mise à jour de la liste des communes ayant transféré le contrôle de la TCCFE (ajout FIGANIÈRES)
3	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire
4	Adhésion de la commune de SAINT-TROPEZ
5	Reprise des compétences n°1, 2, 3, 4 du SYMIELECVAR par la commune de LES SALLES-SUR-VERDON
6	Approbation du lancement de la DSP IRVE
7	Prise en charge de la compétence IRVE transférée par MTPM
8	Transfert des compétences n°1, 2, 3 de la commune de CAVALAIRE-SUR-MER au SYMIELECVAR

Bureau du jeudi 21 février 2019

8 Bis	Transfert des ouvrages d'éclairage public mis à disposition du SYMIELECVAR par les communes de CARQUEIRANNE, LA CRAU, LA SEYNE-SUR-MER, LA VALETTE-DU-VAR, LE PRADET, LE REVEST-LES-EAUX, OLLIOULES, SIX-FOURS-LES-PLAGES, SAINT-MANDRIER-SUR-MER à MTPM
9	Lancement d'un accord-cadre pour 5 lots géographiques de travaux d'éclairage public à bons de commande mono-attributaires
10	Avenant n°1 au marché subséquent n°1 relatif à l'application du tarif ARENH pour l'achat groupé d'électricité
11	Convention financière modificative pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIÈRE-D'AZUR - dossier n°1922/2018
12	Convention appuis communs ENEDIS / VAR TRÈS HAUT DÉBIT / SYMIELECVAR en vue du déploiement de la fibre sur les réseaux de distribution publique d'électricité
13	Création de l'entente des Syndicats d'Énergie de la région GRAND SUD PACA
14	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL - dossier n°2171/2018EP
15	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de GONFARON - dossier n°1804/2018EP
16	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BAGNOLS-EN-FORET - dossier n°1344/2018
17	Cession de la convention cadre relative à l'usage des réseaux publics de distribution d'électricité aériens, à la filiale SFR FTTH
18	Adoption des modalités de mutualisation des coûts de géodétection et leur répartition auprès des communes concernées

Comité syndical du jeudi 14 mars 2019

18 Bis	Vote du budget primitif 2019 - budget annexe photovoltaïque
19	Adoption du compte administratif 2018 - budget annexe photovoltaïque
20	Approbation du compte de gestion 2018 du budget principal
21	Approbation du compte de gestion 2018 du budget annexe photovoltaïque
22	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de LA MOTTE au profit du SYMIELECVAR
23	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de LE LUC au profit du SYMIELECVAR
24	Adoption du compte administratif 2018 du SYMIELECVAR - budget principal
25	Vote du budget primitif 2019 - budget principal
26	Affectation du résultat de fonctionnement 2018
27	Programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2019
28	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de CARCÈS au profit du SYMIELECVAR
29	Approbation de la convention de groupement en vue de la mise en Délégation de Service Public des bornes du réseau MOUV'ELEC VAR

Bureau du jeudi 18 avril 2019

30	Abrogation de la délibération n°8 bis du 21/02/2019
31	Transfert des ouvrages d'éclairage public réalisés par le Syndicat pour le compte des communes de CARQUEIRANNE, LA CRAU, LA SEYNE-SUR-MER, LA VALETTE-DU-VAR, LE PRADET, LE REVEST-LES-EAUX, OLLIOULES, SIX-FOURS-LES-PLAGES, SAINT-MANDRIER-SUR-MER à la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE
32	Demande de financement auprès de la Région Sud dans le cadre de l'AMI IRVE 2019
33	Convention financière modificative avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIÈRE-DAZUR - chantier n°1922/2019 « place Jean Jaurès, rues et traverse sud »
34	Convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SANARY-SUR-MER - chantier n°2232/2019 « Giratoire Muhtaler / Giratoire RD 11 »
35	Convention appuis communs SAS NET AND YOU / ENEDIS / SYMIELECVAR relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité BT et HTA aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques
36	Convention de mise à disposition de la cartographie numérique par ENEDIS
37	Actualisation du programme de travaux 2019
38	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de ROUGIERS - dossier n°2285/2019EP
39	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIÈRE-DAZUR - dossier n°1674/2018
40	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CARNOULES - dossier n°2182/2018EP

Bureau du mercredi 29 mai 2019

41	Convention ENEDIS / MTPM / SYMIELECVAR : analyse de l'impact sur le réseau électrique d'un projet d'installations de bornes de recharge de véhicules électriques
42	Avenant n°7 au Contrat de Concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés : extension du périmètre de la concession
43	Salon Smart Énergie 2019 : fixation du coût des frais de participation des exposants
44	Convention de partenariat entre les Syndicats d'Énergie du réseau Eborn et l'Automobile Club de Monaco
45	Reconduction du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (en application de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26/01/1984)
46	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BAGNOLS-EN-FORET - dossier n°1145/2019
47	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BAGNOLS-EN-FORET - dossier n°2146/2019
48	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL « rue du Docteur Marçon » - dossier n°2202/EP2019
49	Convention particulière d'aménagement esthétique des réseaux SYMIELECVAR / ENEDIS 2019-2020 : article 8
50	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de PIERREFEU-DU-VAR - dossier n°2156/2019

Bureau du vendredi 6 septembre 2019

51	Mise en place de fonds de concours pour le déploiement de 94 bornes de recharge pour véhicules électriques, phase 1 des travaux et plan de financement sur le territoire de MTPM
52	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de LA CRAU - dossier n°1424/2019
53	Autorisation demandée au Président de lancer la procédure d'appel d'offres pour le relevé des réseaux de classe A - Lot Est
54	Autorisation donnée au Président de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'effacement de réseaux 2020-2024 : accord-cadre sur 4 lots
55	Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et complément indemnitaire lié à l'Engagement Professionnel (CIA) appliquée aux Ingénieurs en Chef
56	Autorisation donnée au Président pour signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume pour les travaux d'effacement des réseaux commune d'ÉVENOS - dossier n°1639/2019

57	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le CDG 83 pour l'adhésion au service « Assistance Retraite »
58	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune d'AMPUS - dossier n°2216/2019EP
59	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LES ARCS - dossier n°1924/2019
60	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BAGNOLS-EN-FORET - dossier n°1749/2018
61	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL - dossier n°1581/2019EP
62	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BANDOL - dossier n°1588/2019EP
63	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - dossier n°1430/2019
64	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BORMES-LES-MIMOSAS - dossier n°1712/2019
65	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de BRUE-AURIAC - dossier n°2359/2019
66	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA CADIÈRE-DAZUR - dossier n°1674/2019
67	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CAMPS-LA-SOURCE - dossier n°2208/2019
68	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CAVALAIRE-SUR-MER - dossier n°2535/2019EP
69	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de COTIGNAC - dossier n°2186/2019
70	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CUERS - dossier n°2163/2019
71	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CUERS - dossier n°2164/2019
72	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LE LUC - dossier n°2108/2018EP
73	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de LE LUC - dossier n°2241/2019EP
74	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de NÉOULES - dossier n°1656/2019EP
75	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de PUGET-VILLE - dossier n°1966/2019EP
76	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de SAINT-TROPEZ - dossier n°2319/2019
77	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de BARGEMON - dossier n°2333/2019EPEE
78	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune d'OLLIOULES - dossier n°1436/2019
79	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune d'OLLIOULES - dossier n°1499/2019
80	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune d'OLLIOULES - dossier n°1634/2019
81	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune d'OLLIOULES - dossier n°1946/2019
82	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de LE PRADET - dossier n°1438/2019
83	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES - dossier n°1416/2019
84	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement des réseaux électriques avec la MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE pour la commune de SIX-FOURS-LES-PLAGES - dossier n°1897/2019
85	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CABASSE - dossier n°2217/2019EP
86	Mise à jour des modalités de fonctionnement du réseau MOUV'ELEC VAR : prise en charge des dépenses par le Syndicat et les communes adhérentes à compter du 1er janvier 2019

Comité syndical du vendredi 27 septembre 2019

87	Décision modificative n°1/2019
88	Transfert des compétences n°1 « Équipement de réseau d'éclairage public » et n°8 « Maintenance éclairage public » de la commune de RAYOL-CANADEL-SUR-MER au profit du SYMIELECVAR
89	Reprise de la compétence optionnelle n°1 « Équipement de réseau d'éclairage public » du SYMIELECVAR par le commune de SOLLIÈS-PONT
90	Retour de biens à la commune de SOLLIÈS-PONT suite à la reprise de la compétence optionnelle n°1 « Équipement de réseau d'éclairage public »
91	Transfert de compétence optionnelle n°6 « Organisation de la distribution publique du gaz » de la commune de ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS au profit du SYMIELECVAR

Bureau du vendredi 8 novembre 2019

92	Autorisation donnée au Président de lancer la procédure d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour l'installation et l'exploitation de bornes de recharge 2021-2024
93	Autorisation donnée au Président de lancer la procédure d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour la fourniture d'outils de gestion à distance des armoires de commande d'éclairage public
94	Demande de financement pour le programme FEDER PI2c 2019 auprès de la Région Sud
95	Autorisation donnée au Président de signer la convention d'appuis communs réseau public ORANGE / SYMIELECVAR
96	Autorisation donnée au Président de signer la convention 2020-2020 régissant la fonction d'inspection dans le domaine de la prévention des risques professionnels confiée au CDG 83
97	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de CAVALAIRE-SUR-MER « rue de la Pépinière » - dossier n°1706/2019
98	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune d'ÉVENOS « chemin de la Bérenguière » - dossier n°1385/2019
99	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LE MUY « avenue Jules Ferry / boulevard du 8 mai 1945 tr. 1 » - dossier n°1765/2018
100	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de BAUDIEN « théâtre de Verduze » - dossier n°2009/2019EP
101	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de CARNOULES « chemin piéton entrée ouest / écoles / poste » - dossier n°2225/2019EP
102	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de VILLECROZE - dossier n°1605/2018EPEE
103	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA BASTIDE « lieu-dit le Cloosoun » - dossier n°2214/2019
104	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de LA BASTIDE « lieu-dit les Ferrages » - dossier n°2215/2019
105	Modification de la délibération n°54 du 06/09/2019 « Autorisation donnée au Président de lancer la procédure d'appel d'offres ouvert pour les travaux d'effacement de réseaux 2020-2024 : accord-cadre sur 4 lots »
106	Actualisation du programme de travaux d'effacement des réseaux d'énergie électriques, d'éclairage public et de communications électroniques 2019
107	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'éclairage public commune de POURRIÈRES « parking Marcel Pagnol » - dossier n°1647/2019EP
108	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'économie d'énergie d'éclairage public commune de LE PLAN-DE-LA-TOUR - dossier n°2301/2019EPEE
109	Mise en place de fonds de concours pour les travaux d'effacement de réseaux commune de VINON-SUR-VERDON - dossier n°2213/2019

Comité syndical du vendredi 6 décembre 2019

110	Décision modificative n°2/2019
111	Apurement du compte 1069 « reprise sur les excédents capitalisés. Neutralisation des charges sur les produits »
112	Débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2020
113	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de MONTFERRAT au profit du SYMIELECVAR
114	Transfert de la compétence n°7 (Infrastructure de Réseau de Véhicule Électrique) de la commune de LES SALLES-SUR-VERDON au profit du SYMIELECVAR
115	Modifications des statuts du SYMIELECVAR

3.3 LE REGISTRE DES ARRÊTÉS 2019

Répertoire chronologique des arrêtés en 2019

1	16/01/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
2	16/01/2019	Reclassement – Rédacteur
3	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Administratif
4	16/01/2019	Reclassement - Agent de Maîtrise
5	16/01/2019	Reclassement - Technicien Principal 2ème Classe
6	16/01/2019	Reclassement - Attaché Principal
7	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
8	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Technique
9	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Technique
10	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Administratif
11	16/01/2019	Reclassement - Ingénieur en Chef
12	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Technique
13	16/01/2019	Reclassement – Rédacteur
14	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
15	16/01/2019	Reclassement - Technicien Principal 2ème Classe
16	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Technique
17	16/01/2019	Reclassement - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
18	28/01/2019	Congé maladie ordinaire - Rédacteur
19	31/01/2019	Mise en détachement - Rédacteur
20	07/02/2019	Nomination stagiaire temps complet - Adjoint Technique
21	07/02/2019	Attribution IFSE - Adjoint Technique
22	07/02/2019	Nomination stagiaire temps complet - Adjoint Technique
23	07/02/2019	Attribution IFSE - Adjoint Technique
24	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Administratif
25	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Technique
26	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Administratif
27	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Technique
28	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Administratif
29	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Technique
30	21/02/2019	Attribution CIA - Adjoint Administratif
31	21/03/2019	Mise à disposition pour convenances personnelles - Adjoint Technique
32	21/03/2019	Congé maladie ordinaire - Adjoint Technique
33	01/04/2019	Congé maladie ordinaire - Rédacteur
34	03/04/2019	Congé maladie ordinaire - Rédacteur
35	03/04/2019	Renouvellement temps partiel de droit - Agent de Maîtrise
36	18/04/2019	Nomination - Adjoint Administratif - Assistant de Prévention
37	18/04/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
38	29/04/2019	Congé maladie ordinaire - Attaché Principal
39	10/05/2019	Congé maladie ordinaire - Adjoint Technique
40	10/05/2019	Congé maladie ordinaire - Adjoint Technique

41	13/06/2019	Avancement d'échelon - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
42	01/06/2019	Titularisation après détachement pour stage au titre de la promotion interne - Technicien Principal 2ème Classe
43	20/06/2019	Avancement d'échelon - Technicien Principal 2ème Classe
44	12/07/2019	Changement d'emploi suite à une mutation interne - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
45	01/08/2019	Avancement d'échelon - Agent de Maîtrise
46	12/08/2019	Mise en congé paternité - Adjoint Technique
47	04/09/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
48	06/09/2019	Titularisation - Adjoint Technique
49	06/09/2019	Titularisation - Adjoint Administratif
50	12/09/2019	Intégration à temps complet - Agent de Maîtrise
51	16/09/2019	Autorisation intervenir sur le profil d'acheteur - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
52	27/09/2019	Attribution IFSE - Ingénieur en Chef
53	21/10/2019	Nomination par voie de détachement - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
54	29/10/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
55	15/11/2019	Avancement de grade - Technicien Principal 1ère Classe
56	15/11/2019	Attribution ISS - Technicien Principal 1ère Classe
57	15/11/2019	Attribution PSR - Technicien Principal 1ère Classe
58	29/11/2019	Avenant à l'arrêté n°53-2019 - Nomination par voie de détachement Adjoint Administratif Principal 2ème Classe
59	02/12/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif
60	02/12/2019	Attribution IFSE - Adjoint Technique
61	02/12/2019	Attribution IFSE - Attaché Principal
62	02/12/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
63	02/12/2019	Attribution IFSE - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
64	20/12/2019	Renouvellement détachement - Adjoint Administratif Principal 1ère Classe
65	17/12/2019	Reclassement - Attaché Principal
66	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Administratif
67	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Technique
68	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Technique
69	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Administratif
70	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Technique
71	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Technique
72	17/12/2019	Reclassement - Adjoint Technique

3.4 LES RÉUNIONS SYMIELECVAR EN 2019

Janvier

- 16 Comité Syndical (reporté)
- 16 CCSPL
- 17 Projet de création de l'ERES
Entente Régionale Énergies Sud
en présence de la FNCCR
- 23 Comité Syndical

Février

- 21 Bureau
- 21 Commission d'appel d'offres

Mars

- 7 Comité Syndical (reporté)
- 14 Comité Syndical

Avril

- 18 Bureau

Mai

- 29 Bureau

Juin

- 27 Création de l'ERES
Élection de Jacques FREYNET
à la Présidence de l'Entente

Juillet

- 2 Club Énergie
sur l'éclairage public
- 23 Commission d'appel d'offres
(reportée)

Août



Septembre

- 3 Commission d'appel d'offres
- 6 Bureau
- 12 Salon Smart Énergie
- 12 Comité Syndical (reporté)
- 27 Comité Syndical

Octobre

- 7 Commission d'appel d'offres
(reportée)
- 28 Commission d'appel d'offres

Novembre

- 6 Club Énergie
sur le Smart Grid
- 8 Bureau
- 29 Comité Syndical (reporté)

Décembre

- 6 Comité Syndical

3.5 L'ERES - ENTENTE RÉGIONALE ÉNERGIES SUD

Création de l'ERES

Le 27 juin 2019, 4 syndicats d'énergie de la Région Sud se sont réunis au siège du SymielecVar pour créer l'ERES, l'Entente Régionale Énergies Sud.



SDE 04

Syndicat d'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence

SYME 05

Syndicat Mixte d'Énergie des Hautes-Alpes

SYMIECVAR

Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var

SEV

Syndicat d'Énergie Vauclusien

Missions de l'ERES

Le SymielecVar entend s'inscrire dans une dynamique régionale en se regroupant avec 3 autres syndicats d'énergie pour former l'ERES.

Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité sur leurs territoires, les 4 syndicats choisissent d'unir leurs efforts afin de mieux coordonner leurs actions et d'asseoir leur représentation collective.

L'Entente permet de participer de façon collégiale à toutes les réflexions et projets portant sur le territoire régional et relevant des problématiques connexes telles que le contrôle de concession, la production d'énergie, la maîtrise de la demande d'énergie, l'achat d'énergie, la transition énergétique, la mobilité électrique...



Le 6 mars 2020, le **SMED 13**, Syndicat Mixte d'Énergie du Département des Bouches-du-Rhône rejoint l'ERES qui comprend 5 syndicats d'énergie.

Toute l'actualité de l'Entente Régionale Énergies Sud est à retrouver sur twitter :

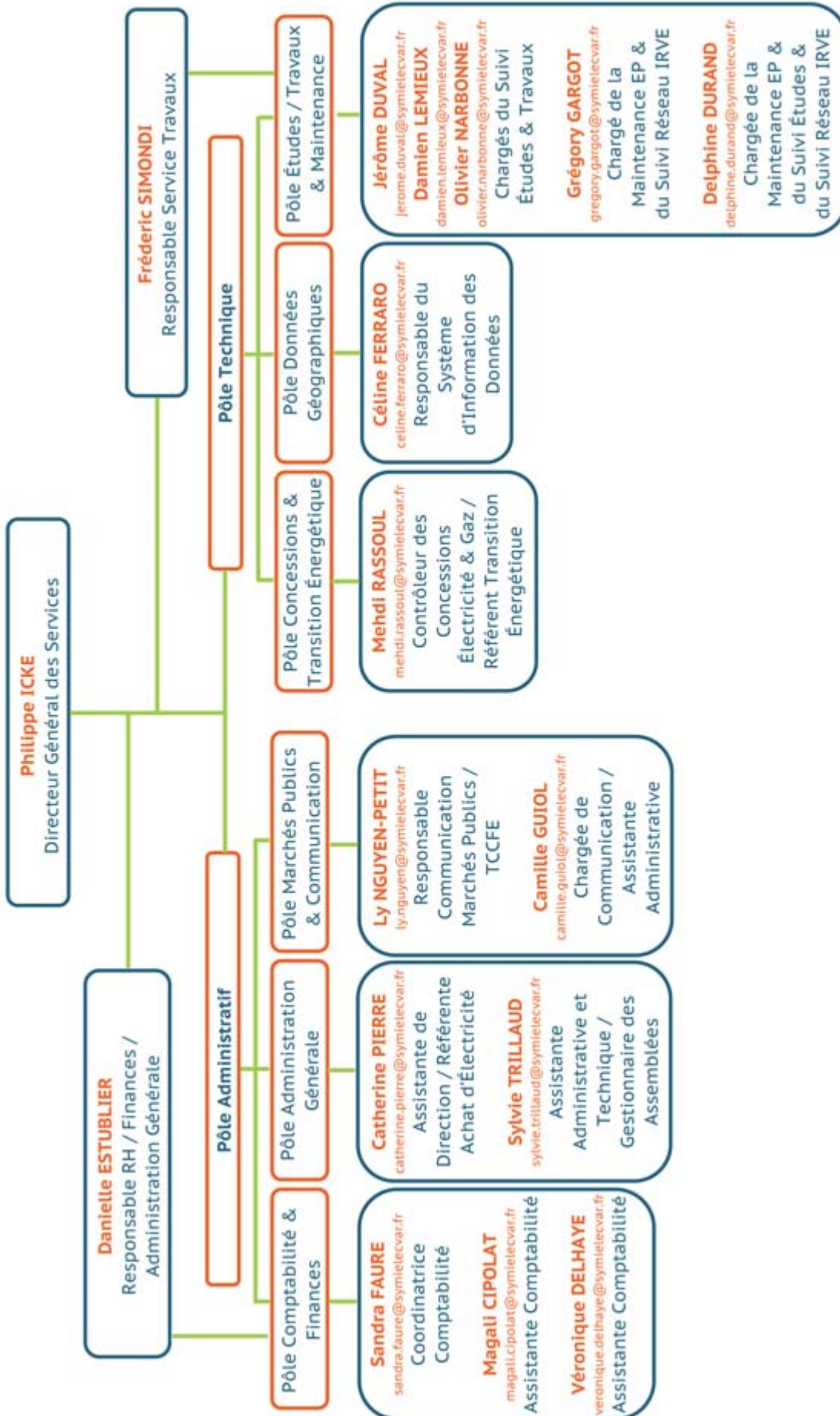


3.6 LES PARTENAIRES

 <p>UNION EUROPÉENNE Fonds Européen de Développement Régional</p> <p>FEDER Fonds Européen de Développement Régional</p>	 <p>RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR</p> <p>Région Sud Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur</p>	 <p>LE DÉPARTEMENT</p> <p>Var Conseil Départemental du Var</p>
 <p>AMF 83 Association des Maires du Var</p>	 <p>MTPM Métropole Toulon Provence Méditerranée</p>	 <p>Les certificats D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE Ministère de la Transition Écologique et Solidaire</p> <p>Ministère de la Transition Écologique Certificat d'Économies d'Énergie</p>
 <p>ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie</p> <p>ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie</p>	 <p>SymielecVar Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var</p>	 <p>TRÉSOR PUBLIC</p> <p>Trésor Public Trésorerie de Brignoles</p>
 <p>FNCCR Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies</p>	 <p>ENEDIS Distribution d'Électricité</p>	 <p>GRDF GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE</p> <p>GRDF Distributeur de Gaz Naturel</p>
 <p>Orange Télécommunications</p>	 <p>ALEC 83 Agence Locale de l'Énergie et du Climat</p>	 <p>afe Échangeons la lumière</p> <p>AFE Association Française de l'Éclairage</p>

3.7 L'ORGANIGRAMME DES AGENTS

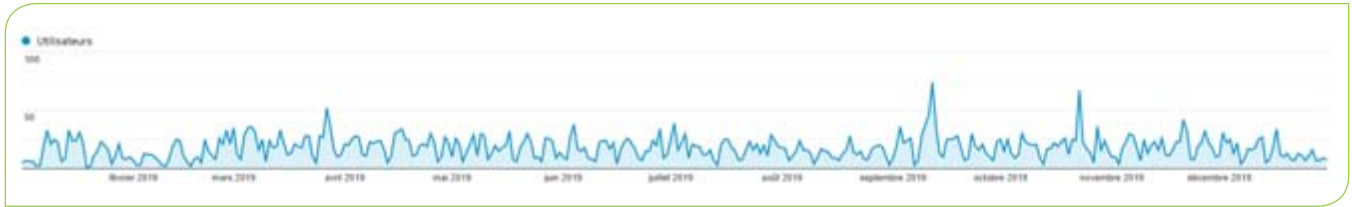
Organigramme du SymielecVar en mars 2019



4 L'INFORMATION & LA COMMUNICATION

Le Site Internet

Régulièrement alimenté, le site www.symielecvar.fr est un outil pratique pour consulter toutes les informations utiles du Syndicat.



Plus d'un an après la mise en ligne du nouveau site Internet du SymielecVar, le premier bilan est très satisfaisant.

Plus de **5 042 utilisateurs** ont consultés le site, 85,5 % sont des nouveaux visiteurs et 14,5 % sont des visiteurs réguliers ou occasionnels.

Près de **22 863 pages** ont été consultées pour une durée moyenne de **2 minutes 39** par session.



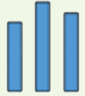


Après la **page d'accueil**, les pages les plus visitées sont les **actualités** pour suivre les événements du Syndicat, **l'identification** pour accéder à l'espace réservé du site et enfin la **documentation** pour consulter ou télécharger des documents.

Twitter

L'actualité du Syndicat est également relayée sur Twitter : **Suivez-nous ! @SymielecVar83**



Quelques chiffres

	53 tweets	+ 112 %		51 retweets	+ 325 %
	50 861 impressions des tweets	+ 102 %		169 likes	+ 52 %
	42 nouveaux abonnés	- 4 %			

Sélection de tweets en 2019

SYMIELECVAR @SYMIELECVAR83 - 13 fév. 2019
La @metropolePMI a confié le déploiement de 150 #bornes de recharge de véhicules électriques au #SymielecVar ! Une belle marque de confiance accordée au réseau #ToulonProvenceMéditerranée !



SYMIELECVAR @SYMIELECVAR83 - 27 juin 2019
Jacques FREYNET, le 1er Président de l'Entente Régionale Énergie Sud composée des syndicats d'énergie du 04 / 05 / 83 / 84



SYMIELECVAR @SYMIELECVAR83 - 3 juil. 2019
Le club ENERGIE du @SYMIELECVAR83 a traité les sujets suivants: L'arrêt relatif à la maîtrise des nuisances lumineuses @CinemaCom, l'accès au mât de grande hauteur, l'ajustement @energie_coteazur des puissances souscrites de LINEX



SYMIELECVAR @SYMIELECVAR83 - 12 sept. 2019
[en direct] #SalonCinémaEnergie Table ronde sur la mobilité électrique avec @CINEX @Reposilud @Renault @reeds



SYMIELECVAR @SYMIELECVAR83 - 8 oct. 2019
Le @BPT83 remet les Victoires de l'Investissement Local à la #EnergieCityNetworks et @SYMIELECVAR83 dans la catégorie électricité, éclairage et énergie



L'Application

En juillet 2019, le SymielecVar s'est doté d'une **application** SmartPhone, **l'outil de signalement**.

En quelques clics, vous pouvez nous signaler un dysfonctionnement sur votre commune, au niveau :

- des travaux réalisés par le SymielecVar ou les Concessionnaires
- des ouvrages des réseaux de distribution publique d'électricité ou de gaz naturel
- des bornes de recharge du réseau Mouv'Elec Var

La procédure de téléchargement est disponible sur www.symielecvar.fr / rubrique Documentation de votre espace réservé.



Les Publications

Chaque année, le SymielecVar édite :

- un **rapport** annuel sur **l'activité** du Syndicat
- un **rapport** comprenant **l'analyse** du Compte-Rendu d'Activité des Concessionnaires (CRAC) des réseaux d'électricité et de Gaz et un contrôle des concessions
- des **notes** d'informations
- des périodiques trimestriels, le **Var info Énergie**



Les Fiches Compétences

Depuis sa création, le SymielecVar a développé très largement le champ de ses compétences autour de l'énergie.

Pour permettre une meilleure connaissance de nos missions ainsi qu'une utilisation optimale de nos ressources, le Syndicat a édité **un classeur des Fiches Compétences**.

Un exemplaire a été soit remis, soit adressé à chaque commune adhérente en mai 2019.

Une version numérique est consultable en ligne sur www.symielecvar.fr / rubrique Compétences.

Les Évènements organisés par le Symielecvar en 2019

Salon Smart Énergie

Le jeudi 12 septembre 2019, le **SymielecVar** a organisé la **2^{ème} Édition de Smart Énergie**, le Salon de la Transition Énergétique et de la Mobilité Durable au Parc des Expositions à Brignoles, en partenariat avec la **Ville de Brignoles** et sous le parrainage de **L'Association des Maires du Var**.



L'objectif du salon est de **favoriser les échanges** entre les entreprises de travaux publics spécialisés en électricité, les fournisseurs de matériel d'éclairage public, les entreprises liées à la mobilité durable, les collectivités territoriales et les distributeurs d'énergie.

Le salon a débuté par un accueil café et un **Comité Syndical**. Une première table ronde sur **les nuisances lumineuses** a été proposée aux visiteurs.

L'inauguration et la **visite officielle** des stands sont venues ponctuer cette fin de matinée.

Un **quiz** a été organisé pour animer le **cocktail déjeunatoire**,

permettant à 3 chanceux gagnants de repartir avec des trottinettes électriques et un gyropode.

En clôture du Salon se tenait la seconde table ronde sur **la mobilité électrique**.

En extérieur, les visiteurs ont pu découvrir une **exposition de véhicules**.

Les visiteurs Élus et Partenaires, les exposants et les intervenants ont répondu présents et ont ainsi contribué au bon déroulement de cette journée et à sa réussite.

Une vidéo et des photos du Salon sont disponibles sur le site www.symielecvar.fr / rubrique Actualités.



Club Énergie

Le SymielecVar a organisé 2 « **Club Énergie** » au cours de l'année 2019. Plus d'informations sont disponibles sur le site www.symielecvar.fr / rubrique Actualités.

Club Énergie du 2 juillet 2019 sur l'éclairage public

Thématiques abordées :

Le décret sur les nuisances lumineuses, l'ajustement d'abonnement pour les PDL d'éclairage public, la sécurisation des accès sur les mâts de grande hauteur...



Club Énergie du 6 novembre 2019 sur le Smart Grid

Thématique abordée :

La gestion intelligente de l'éclairage public. Optimiser la gestion du parc d'éclairage public, réaliser des économies d'énergie, améliorer le service aux usagers...



Les Salons en 2019

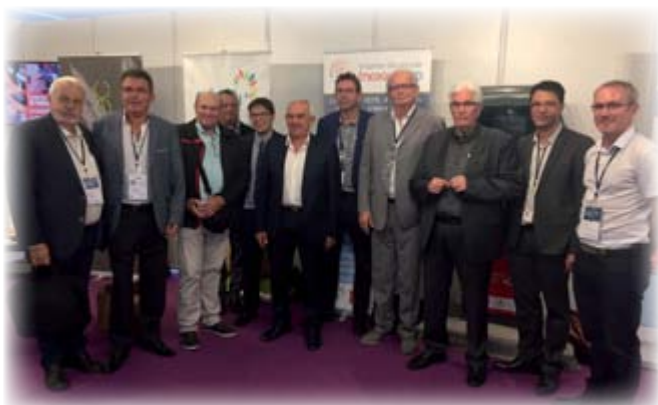
28 février 2019 – 2^o Convention annuelle des Maires de la Région Sud – Palais des Congrès Marseille



Du 20 au 24 septembre 2019 – 1^o Rencontres Internationales de la Mobilité Durable – Saint-Tropez



Du 1^{er} au 3 octobre 2019 – 37^o Congrès de la FNCCR – Nice Acropolis



8 octobre 2019 – 3^o Salon des Maires du Var – Palais Neptune Toulon



Syndicat Mixte de l'Énergie des Communes du Var



614 Rue des Lauriers ZAC Nicopolis
83170 BRIGNOLES



04 94 37 28 11



contact@symielecvar.fr



www.symielecvar.fr



[@SymielecVar83](https://twitter.com/SymielecVar83)



Scannez ce QR Code pour accéder au site Internet du SymielecVar

Comment ça marche ?

Télécharger une application de lecture de flash code sur Internet.

Lancez l'application et flashez le code à l'aide de l'appareil photo de votre Smartphone ou de votre tablette tactile.